



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT, D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT

2022



LE MOT DU PRÉFET



Joël MATHURIN
Préfet du Puy-de-Dôme

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2022.

Cette année fut une nouvelle fois marquée par les crises : alors que le spectre de la crise sanitaire s'éloignait, un conflit armé a été déclenché aux portes de l'Europe avec l'invasion de l'Ukraine, ce qui a profondément touché nos concitoyens. L'État, aux côtés des collectivités, des associations et de la population, a pleinement joué son rôle en assurant l'accueil des déplacés. Cette guerre a généré une crise du pouvoir d'achat que les mesures gouvernementales, notamment le Plan de relance, avaient jusque-là jugulée. L'inflation a considérablement augmenté, touchant particulièrement les plus fragiles d'entre nous.

Pour y faire face, le Gouvernement a pris de nombreuses mesures (chèque énergie ou prime carburant par exemple) qui ont été déclinées dans notre département.

Dans le même temps, notre pays a connu et connaît encore une crise climatique qui s'est matérialisée par les incendies historiques de l'été 2022 et surtout une sécheresse intense et durable qui sévit y compris dans le Puy-de-Dôme.

Face à cet enjeu climatique toujours plus prégnant, l'État est pleinement mobilisé et accompagne en particulier les collectivités pour qu'elles puissent s'adapter à cette situation. C'est l'esprit qui prévaut à l'animation des 14 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de notre territoire. C'est également avec la volonté d'accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et de maîtrise des dépenses d'énergie que le Fonds vert est mis en place en 2023.

C'est ensemble que nous pourrons relever les défis de demain et œuvrer pour le développement du département.

Cet état d'esprit anime chacun des personnels des services de l'État, impliqués au quotidien au service du Puy-de-Dôme et des Puydômois. C'est grâce à leur sens de l'intérêt général et à leur investissement pour le service public que les actions présentées dans ce rapport d'activité ont pu être conduites. Je les en remercie et vous invite à une bonne lecture.

SOMMAIRE

**SÉCURITÉ PRÉVENTION &
PROTECTION**

PAGE 1

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& PRÉSERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT**

PAGE 8

EMPLOI & COMPÉTITIVITÉ

PAGE 14

**SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS
& COHÉSION SOCIALE**

PAGE 18

**ADAPTER LES SERVICES DE L'ÉTAT
POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX**

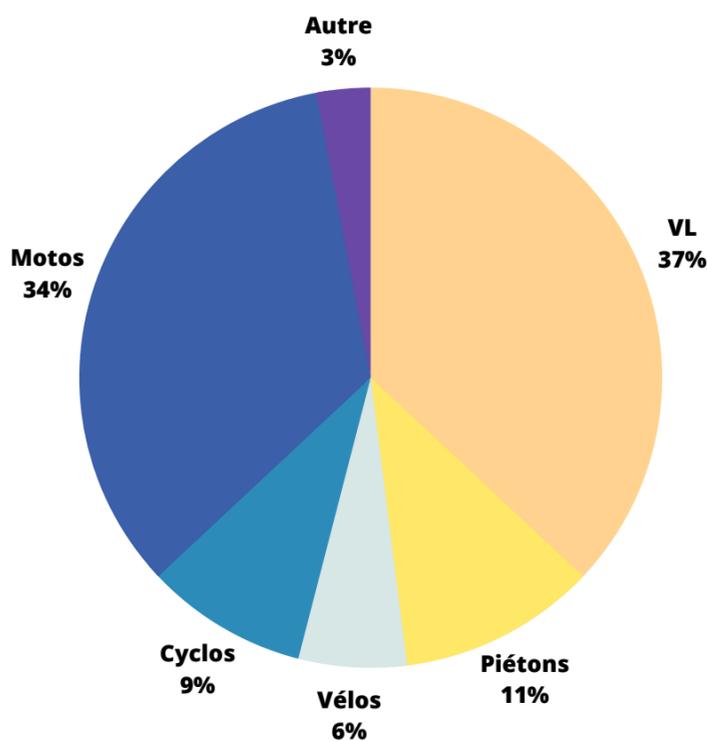
PAGE 30

SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET PROTECTION

L'accidentalité routière en 2022

En 2022, **35** personnes sont décédées des suites d'un accident de la route dans le Puy-de-Dôme contre une moyenne annuelle de 27 tués sur la période 2020-2021 (28 en 2021) et une moyenne de 40 tués par an sur la période 2015-2019, avant « covid » (avec un pic à 45 tués en 2019). L'année 2022 a cumulé 2 extrêmes : le premier semestre a été historiquement le plus bas en matière de mortalité routière alors que le second semestre est le plus élevé depuis 2007.

Le nombre d'accidents a sensiblement baissé (-11% par rapport à 2021). Cependant, une augmentation de la gravité des accidents est constatée : +25% de tués et +8% de blessés hospitalisés, par rapport à 2021.



- 3/4 des personnes ayant perdu la vie sur les routes du Puy-de-Dôme sont des hommes.
- Les jeunes (18-24 ans) et les seniors (75 ans et +) restent surexposés dans la mortalité routière.
- Les 3/4 des tués le sont hors agglomération.
- La vitesse excessive ou inadaptée, l'alcool et les stupéfiants, l'inattention / téléphone, le refus de priorité restent les facteurs majeurs.
- Le facteur vitesse est identifié dans près de 4 accidents mortels sur 10.
- L'année 2022 a été notamment marquée par le nombre de motards décédés (12 personnes).

Les actions de prévention

En matière de prévention, le Plan départemental des actions de Sécurité routière (PDASR), qui repose sur le diagnostic de l'accidentalité locale partagé avec les acteurs de la route, permet de sensibiliser les Puydômois aux dangers de la route et aux conséquences des conduites à risques.

Le PDASR 2022 a permis de sensibiliser **11 000 personnes** (des jeunes pour la moitié, des seniors, des professionnels de la route, deux-roues motorisés...) au cours de **280 journées** d'actions. L'exercice 2022 du PDASR a permis la reprise des actions d'ampleur telles que Vinidôme, où près de **3 000 personnes** sont venues s'autotester, ou encore l'action « Fais Gaffe à ta Route », à Pont-du-Château, où les différents ateliers sécurité routière déployés ont permis de rassembler **1 200 personnes** (enfants et familles).

Le budget du PDASR 2022 de **73 000 €** a permis de pérenniser les actions phares et d'accompagner le développement des outils et des compétences des Intervenants départementaux de Sécurité routière (IDSR).

Pour garantir la sécurité de tous sur la route, les services de police et de gendarmerie procèdent à de nombreux contrôles tout au long de l'année. Il en a résulté, en 2022, la promulgation de 2 239 arrêtés de suspension de permis. Par ailleurs, 2 820 personnes ont été reçues au cours de 178 commissions médicales.



Opération nationale d'abandon d'armes

Dans le cadre de l'opération nationale d'abandon d'armes qui s'est déroulée du 25 novembre au 2 décembre 2022, la préfecture du Puy-de-Dôme a mobilisé 16 agents qui ont collaboré avec les services de Police et de Gendarmerie. Ils ont ainsi collecté **2 510 armes** (1 750 armes longues, 673 armes de poing et 87 armes d'autres catégories) et **57 786 munitions** sur les deux sites dédiés à cette opération au niveau départemental.

Par ailleurs, une réunion d'information et de coordination concernant la législation en matière d'armement a été organisée à destination des forces de sécurité intérieure et du Parquet.

Ces chiffres sont à mettre en relation avec les **62 736 armes** enregistrées, appartenant à **39 238 détenteurs** d'armes. Par ailleurs **15** saisies ont été effectuées en 2022 (contre 24 en 2021) et **27** dessaisissements ont été enregistrés (tout comme en 2021).



Anticipation et organisation de la gestion de crises

Afin de prévenir les risques de toutes natures, les services du Cabinet du Préfet ont mis à jour 6 plans relevant de la planification ORSEC et notamment liés à des sites Seveso, au transport de matières radioactives (TMR), aux hydrocarbures et aux secours à nombreuses victimes.

La mise en œuvre de ces documents cadre est éprouvée tout au long de l'année à travers des exercices de sécurité civile. Les 6 exercices réalisés en 2022 ont concerné des sites Seveso, l'aéroport de Clermont-Ferrand avec de nombreuses victimes ainsi que la participation à un exercice de niveau zonal et un de niveau national.



Photo d'illustration
Poste de commandement opérationnel

Prévention de la délinquance, des addictions et discriminations

- Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : **54** dossiers (actions de prévention de la délinquance, de prévention de la radicalisation ou vidéoprotection de Clermont-Ferrand) ont bénéficié des **505 600 €** de ce fonds ;
- Crédits de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) : **13 250 €** ont permis de financer 7 dossiers ;
- Crédits de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) : 7 projets financés pour un montant total de **59 500 €**. Toutes ces actions sont conformes aux préconisations du nouveau plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2022-2024, adopté en janvier 2022.

Lutte contre le séparatisme et la radicalisation

- Organisation et animation de sessions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation destinées à des travailleurs sociaux (37 personnes sensibilisées) ;
- Élaboration d'un protocole départemental pour l'accueil de mineurs en retour de zones, impliquant de nombreux partenaires locaux comme le Conseil départemental, le Procureur de la République, la Présidente du Tribunal Judiciaire, l'ARS, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)...

Préservation de la sécurité routière

Pour garantir la sécurité de tous sur la route, les services de police et de gendarmerie procèdent à de nombreux contrôles tout au long de l'année. Il en a résulté, en 2022, la promulgation de **2 239** arrêtés de suspension de permis. Par ailleurs, 2 820 personnes ont été reçues au cours de 178 commissions médicales.



Prévention et lutte contre la délinquance à Thiers

Suite aux nombreuses incivilités (une trentaine de faits) constatées depuis le début de l'été 2022 dans le quartier prioritaire politique de la ville des Molles-Cizolles, la Procureure de la République et la Sous-préfète de Thiers ont mis en place un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) afin de constituer un lieu d'échanges privilégié sur la vie de ce quartier. Les personnes identifiées font l'objet d'un traitement individuel et coordonné par tous les acteurs présents (Gendarmerie, Conseil départemental, services sociaux, Education nationale, Parquet, OPHIS, Mairie et Communauté de communes), signataires d'une charte de confidentialité. Ainsi, des actions administratives, sociales ou judiciaires adaptées peuvent être mises en place.

Ce groupe local présente un intérêt véritable pour répondre à un traitement ponctuel de la délinquance. Lorsque la situation aura évolué positivement dans le quartier, le GLTD sera clos mais son action sera prolongée par un travail entre les partenaires.

En parallèle, la Procureure de la République et le Maire de Thiers ont signé une convention relative à la procédure de rappel à l'ordre, et la constitution d'un conseil des droits et devoirs des familles.

Le Conseil intercommunal de prévention de la délinquance de Thiers Dore et Montagne poursuit ses travaux visant à définir et mettre en œuvre les politiques publiques locales de prévention de la délinquance, et à coordonner les actions des différents partenaires sur le territoire de la communauté de communes.



Réunion du groupe local de traitement de la délinquance de Thiers
- Octobre 2022 -

Contrat départemental de prévention et protection de l'enfance

Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE), signé le 17 décembre 2020 par l'État, l'ARS et le Conseil Départemental pour une durée de 3 ans, permet d'accompagner le Département, chef de file de la protection de l'enfance, dans le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Le soutien financier de l'État pour 2022 s'élève à **1 984 850 €** :

- 1 248 352€ au titre du BOP 304 : « Inclusion sociale »
- 443 000€ au titre du fonds d'intervention régional de l'ARS
- 293 498 € au titre de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) médico-social.

Ce contrat a notamment permis :

- La mise en service d'un bus protection maternelle et infantile itinérant à destination des zones rurales du département, soutenue par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) à hauteur de 80 240€
- La création d'une unité de soins à destination de mères présentant des troubles psychiques au sein du CHU de Clermont-Ferrand.
- La création d'un Conseil des Jeunes en Protection de l'Enfance, afin de favoriser la participation des enfants confiés.



Bus Protection maternelle et infantile itinérant

Prévenir et lutter contre les féminicides avec les élu(e)s rural(e)s

En mairie de Pont-du-Château, le Préfet a pu dialoguer avec les personnes « élues rurales relais de l'égalité ». Cette action a été mise en place par l'association des maires ruraux du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à concrétiser des projets adaptés aux spécificités des territoires ruraux, en faveur des femmes et de la lutte contre les violences.

Pour bien informer les membres de ce nouveau réseau sur les dispositifs qui existent déjà dans le département, des rencontres seront régulièrement programmées et des actions de sensibilisation mises en place en lien avec la délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDETS) pour la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les victimes.

Lutte contre les conditions de travail indignes

Les Joint Action Days, initiées par l'Office central de lutte contre le travail illégal au sein du projet EMPACT d'EUROPOL, qui ont eu lieu du 31 mai au 6 juin 2022, visent à rechercher et constater sur l'ensemble du territoire européen des situations de traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail. Chaque année, les contrôles réalisés permettent de mettre en évidence des conditions de travail et d'hébergement indignes.

Dans le Puy-de-Dôme, les services de contrôle du travail, de l'URSSAF, de la police et de la police aux frontières, ont contrôlé 49 établissements dans le secteur de la restauration. Ces contrôles ont donné lieu à :

- 3 PV pour travail dissimulé par dissimulation de salarié ;
- 2 rapports de demande de sanction administrative pour absence de décompte ;
- 1 mise en demeure signée par le préfet dans le cadre de la loi du 27 juin 1973 pour remettre en conformité l'hébergement collectif de salariés (non déclaré).



Protéger le pouvoir d'achat des consommateurs

La forte inflation qui a marqué l'année 2022, liée à la reprise économique, la guerre en Ukraine et la sécheresse qui a frappé l'Europe, a été particulièrement visible dans les secteurs alimentaires et de l'énergie.

Le service concurrence, consommation et répression (CCRF) de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a ainsi orienté son activité de contrôle sur les secteurs impactant le pouvoir d'achat tels que les carburants, l'offre alimentaire, la réparation automobile, l'EHPAD, etc.

En particulier, dans le secteur des carburants, la DDPP a pu vérifier :

- la concordance du prix payé en station par rapport au prix affiché sur le site prix-carburant.gouv.fr;
- le respect du dispositif gouvernemental de remise sur les carburants par les stations services à partir du mois d'avril;
- la mise à jour par les stations, pendant le blocage des raffineries, de leur disponibilité en carburant sur le site prix-carburant.gouv.fr.

En 2022, 130 contrôles de stations-services ont été réalisés à ce titre et ont donné lieu à des rappels à la réglementation, notamment pour absence d'affichage du fait que la remise du prix à la pompe était financée par le gouvernement.

Dans le domaine des achats quotidiens, la DDPP a été vigilante à la bonne information du consommateur sur le prix des produits, notamment le prix à l'unité de conditionnement (kg/l) dans le cas où la quantité de produit est diminuée sans que l'emballage ne soit modifié : la réduflation. La réalité des promotions a également été contrôlée.

Afin de cibler au mieux les contrôles, toutes les enseignes ayant fait l'objet d'un signalement sur le site signalconso.gouv.fr ont été contrôlées. Au final, 2 hypermarchés ont été verbalisés pour pratique commerciale trompeuse eu égard aux forts pourcentages de prix erronés relevés et 3 commerces ont fait l'objet d'un procès-verbal administratif pour l'absence de nombreux prix en rayons.

Contrôle des machines agricoles au Sommet de l'élevage

Dans le cadre de la surveillance du marché des équipements de travail et sur proposition du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), une action de contrôle a été organisée, au Sommet de l'élevage, le 6 octobre 2022.

Deux équipements de travail avaient été ciblés en raison des risques importants pour les travailleurs et d'une accidentologie récurrente : des fendeuses de bûches à coin et des épandeurs de fumiers.

Fortement mobilisés en raison de leur connaissance du Sommet de l'élevage, 7 agents de contrôles de l'inspection du travail à dominante agricole du Puy-de-Dôme (DDETS 63), accompagnés de 2 agents du MASA et de la DREETS ARA, ont assuré le contrôle de 23 équipements de travail, 12 fendeuses de bûches à coin et 11 épandeurs.

Cette action a donné lieu à 20 signalements pour non-conformité par le Ministère de l'agriculture (11 pour les fendeuses, 9 pour les épandeurs) et à l'envoi de courriers de régularisations aux constructeurs pour la mise en conformité des machines.

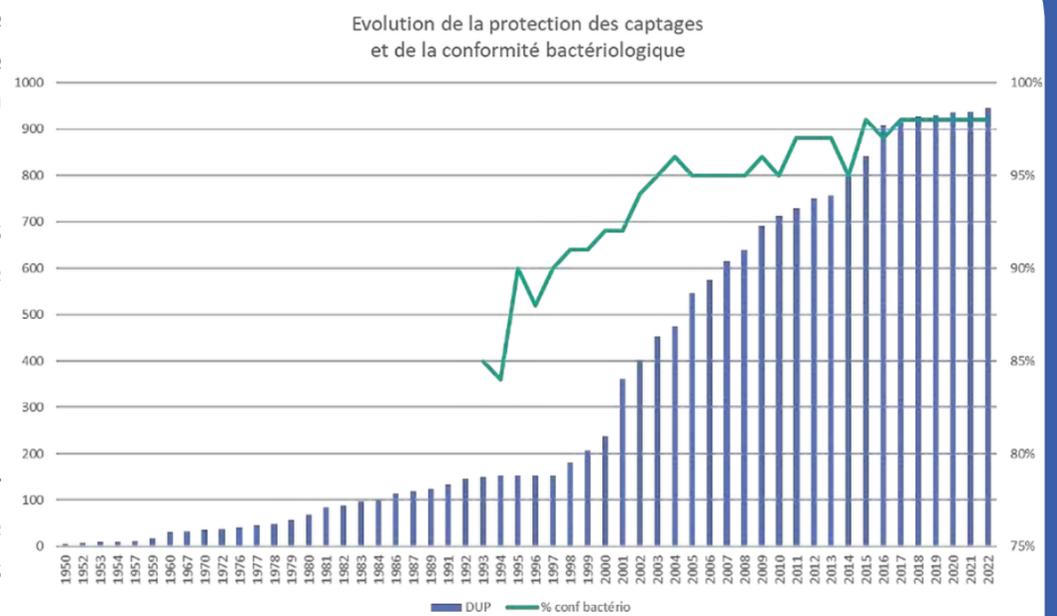


La sécurisation des captages d'eau potable

Avec plus de 1 100 captages, le Puy-de-Dôme est le deuxième département de France par le nombre de captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

L'Agence Régionale de Santé aide les collectivités et gestionnaires de réseaux dans la mise en œuvre des mesures de sécurisation de la qualité de l'eau potable (mise en place de traitements, définition de plans de sécurisation...).

Fin 2022, 89,1% de la population était alimentée par des captages disposant de périmètres de protection ; les 10,9% restants sont en cours d'instruction.



Contrôles de la qualité de l'eau potable et des eaux de loisirs

98,6%

de la population est alimentée par un réseau fiable bactériologiquement

> 4 000

Prélèvements de contrôle sanitaire de l'eau du robinet par an

290

Prélèvements de contrôle sanitaire de l'eau du robinet par an

937

Contrôles sanitaires

Sécheresse 2022

Citernages déclarés pour 13 communes

1 190

Captages actifs

222

Exploitants

28

Baignades en milieu naturel

225

Contrôles sanitaires

Les manifestations sportives & aériennes

1 535 manifestations sportives et autorisations aériennes ont été traitées par les services de la sous-préfecture d'Issoire en 2022 (1041 en 2021) (sous-préfecture référente dans l'instruction de ces dossiers). Si le nombre de dossiers des principales catégories restent stables, on constate une augmentation de 44 % des manifestations sportives soumises à déclaration et de 66 % des déclarations préalables de vols de drones (déclarations et annulations).

L'année 2022 a vu le retour de la finale du Trophée ANDROS Super-Besse, dans une version diurne de l'épreuve qui nécessite de vérifier la sécurité des installations avant l'ouverture au public et d'homologuer le circuit des Hermines en configuration glace.

La 3ème étape du critérium du Dauphiné, qui liait St-Paulien (43) à Chastreix-Sancy (63), a bénéficié d'une autorisation de survol à basse altitude pour la retransmission télévisée.

La 4ème édition de « Ailes et volcans » (ancienne dénomination Cervolix), sur le site de l'aérodrome d'Issoire, du 30 septembre au 2 octobre 2022, a été l'occasion de voir évoluer la Patrouille de France. Outre la manifestation en elle-même qui représente un atout touristique pour le département, cet évènement permet de valoriser également la filière d'excellence « aéronautique » en Auvergne qui représente **6 000 emplois** sur le bassin issoirien et 30 000 en Auvergne Rhône-Alpes.

Pour cela, un forum destiné à promouvoir les métiers de l'aéronautique est organisé chaque année en parallèle de la manifestation aérienne et permet notamment aux entreprises d'Issoire qui œuvrent dans le domaine de la construction aéronautique de présenter leur travail, d'échanger avec des jeunes ou des demandeurs d'emploi souhaitant s'orienter dans ces filières.

Plus modestement, les 100 ans du planeur ont été marqués par une commémoration sur le site de Combegrasse le 5 août et un spectacle aérien public sur les 6 et 7 août sur l'aérodrome d'Issoire, comprenant également des animations et conférences.

Le circuit CEERTA à Issoire est un circuit de vitesse (+ de 200km/h) où se déroule chaque année en juin la manifestation Ferrarissimo organisée par le Lions Club avec une parade de véhicules prestigieux tout le long des boulevards d'Issoire puis des baptêmes de pilotage au profit de diverses associations d'aide à l'enfance.

Toute manifestation sportive peut être déclarée sur le site du ministère des sports : manifestationsportive.fr

Vers une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau concerne de très nombreuses communes du département. Afin de maîtriser l'urbanisation dans les zones potentiellement dangereuses, des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) sont en vigueur sur **104 communes**, notamment sur la rivière Allier et certains de ses affluents, dont ceux traversant la métropole clermontoise et l'agglomération riomoise. Au regard de l'ancienneté des études sur lesquelles sont basés certains de ces PPRNPI et de l'absence de couverture par ce type de plan de communes présentant des enjeux d'urbanisation en zone inondable, la direction départementale des territoires (DDT) conduit un programme d'études visant à caractériser précisément le phénomène, en termes de hauteur d'eau et de dynamique des écoulements.

Ces études permettent de modéliser la crue centennale, crue de référence à prendre en compte en matière d'urbanisme. Ces études font l'objet d'une concertation poussée avec les collectivités concernées, pour en assurer la fiabilité. Cette concertation se poursuit dans les phases réglementaires d'établissement des PPRNPI, en associant la population au travers de réunions publiques et d'enquêtes publiques.

En 2022, les études et procédures suivantes ont été conduites :

- bassin de l'Angaud : approbation d'un PPRNPI sur 3 communes,
- bassins des couzes Chambon et Pavin : finalisation des études hydrauliques sur 120 km de cours d'eau, sur un bassin versant de près de 500 km², et réunions de concertation avec les 28 communes et 2 EPCI, concernés,
- secteur de la Limagne des marais : études hydrauliques sur 124 km de cours d'eau, sur un bassin versant de 720 km², présentation de la démarche aux 15 communes et 3 EPCI concernés,
- bassin de la Dore : lancement des études hydrauliques sur 255 km de cours d'eau, sur un bassin versant de plus de 1 700 km², présentation de la démarche aux 44 communes et 3 EPCI concernés

Influenza aviaire, une maladie animale très surveillée

L'épidémie d'influenza aviaire sévit en France et en Europe de manière chronique depuis l'automne 2021, notamment du fait de la présence du virus au sein de la faune sauvage.

Face à un risque de contamination accru, le niveau de risque est au niveau « élevé » depuis le 11 novembre 2022 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela implique la mise en place de mesures renforcées de biosécurité : une mise à l'abri, interdiction des rassemblements, et surveillance active des volailles et autres oiseaux détenus.

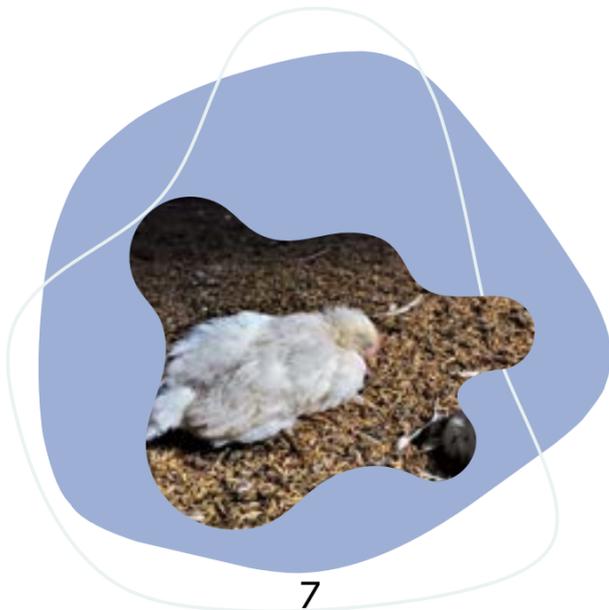
Ce virus n'est pas transmissible à l'homme. Il entraîne de nombreuses mortalités dans les élevages de volailles et donc des pertes économiques importantes.

De ce fait, les mortalités de volailles détenues et des oiseaux sauvages sont surveillées avec attention par les services de l'État (DDPP et Office français de la Biodiversité), les vétérinaires sanitaires, les éleveurs et tous les opérateurs de la filière.

Si le département du Puy de Dôme n'a pas connu de foyer en 2022, la DDPP a été mobilisée pour

- la gestion de **4 suspicions** (2 en élevages et 2 en basse-cours) sur le territoire départemental et de 4 alertes pour des suspicions dans des départements limitrophes (1 en élevage et 3 en faune sauvage) ;
- l'attribution, à titre exceptionnel et après visite du vétérinaire sanitaire, de 14 dérogations en cas d'impact trop important sur le bien être des animaux dans les élevages professionnels ;
- l'instruction de 3 demandes de dérogation au transport de gibier pour des éleveurs ;
- l'autorisation de 20 mises en places de poussins issus de zones réglementées d'influenza aviaire : sur les 29 sollicitées, seuls 2/3 répondaient en effet aux conditions réglementaires strictes (d'analyses préalables, de biosécurité, et nettoyage-désinfection des camions) permettant leur introduction sur le territoire départemental.

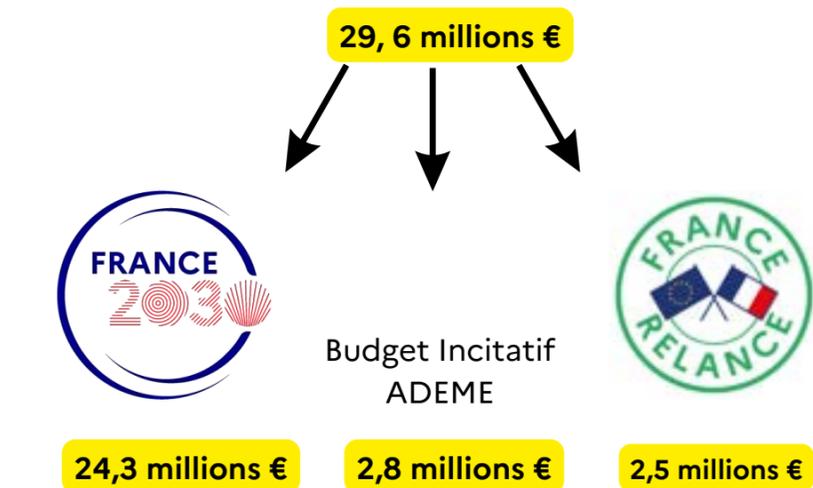
Au vu de la situation du début de l'année 2023, les mesures de biosécurité, de surveillance et d'analyses restent toujours d'actualité.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE & PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



Actions de l'ADEME dans le Puy-de-Dôme en 2022



Le programme Territoire Engagé Transition Écologique permet aux collectivités (EPCI, syndicats de déchets...) de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire.

Il s'articule aujourd'hui autour de deux référentiels : Climat Air Énergie et Économie circulaire. La collectivité est accompagnée pour progresser sur 5 niveaux de labels au regard des actions réalisées.

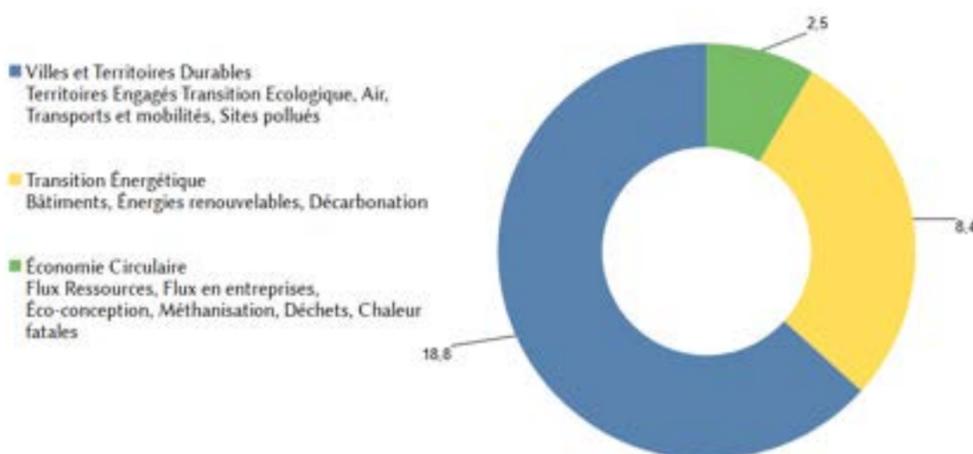
Dans le Puy-de-Dôme, 4 territoires sont détenteurs d'un label climat-air-énergie et 2 du label économie circulaire (et un territoire en cours de labellisation) :

Label Climat - Air - Énergie (4 territoires)

- ★★★★★ Métropole Clermont Auvergne, Commune de Clermont Ferrand
- ★★★★★ CA Riom Limagne et Volcans, Commune de Riom

Label Économie Circulaire (2 territoire)

- ★★★★★ SM Syndicat du Bois de l'Aumône, CC de Thiers Dore et Montagne
- En processus SM Valtom

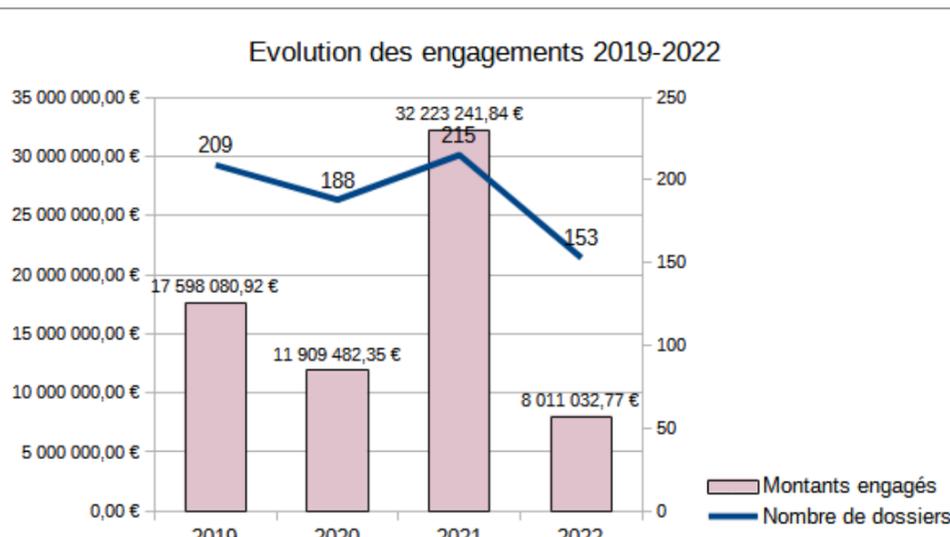


L'action de l'agence de l'eau Loire Bretagne dans le Puy-de-Dôme

Les agences de l'eau ont pour mission d'apporter aux élus et aux usagers de l'eau une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Pour agir, elles perçoivent des redevances calculées en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées. Grâce à la contribution de tous, elles apportent des aides aux actions d'intérêt commun pour préserver l'équilibre des milieux aquatiques et mieux gérer la ressource en eau.

En 2022, l'agence a instruit 153 dossiers d'aides et engagé plus de 8 millions d'euros de subventions sur le département du Puy de Dôme.

Après avoir, ces dernières années, apporté son aide aux investissements de Clermont Auvergne Métropole (CAM) pour réduire, par temps de pluie, les pollutions de son système d'assainissement et après avoir mobilisé des financements pour le lancement du grand chantier de réhabilitation et d'agrandissement de la station de traitement des trois rivières, en 2022, l'Agence de l'eau s'est fixé pour priorité l'anticipation et l'adaptation au dérèglement climatique.



Elle a ainsi accompagné le lancement d'études Hydrologie Milieux Usages Climat sur les différents bassins versants du territoire avec des taux de financement jusqu'à 100% pour permettre aux acteurs d'évaluer les besoins, la ressource disponible et dans le cas du bassin de l'Allier préparer un Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE).

Territoire d'étude	Descriptif de l'étude	Total Travaux 2018 à 2021	Total aides 2018 à 2021	Travaux 2022	Aides 2022
SAGE Haut Allier et Allier aval	Dans le cadre du PTGE, étude inter-SAGE HMUC	970 000 €	441 350 €	308 000 €	308 000 €
Chaine des Puys	Étude de connaissance du fonctionnement des nappes de la Chaine des Puys	1 375 000 €	275 000 €		
Impluvium de Volvic	Étude spécifique du fonctionnement hydrogéologique de l'impluvium de Volvic	163 474 €	81 737 €		
SAGE Sioule	Étude pré-HMUC (financement Agence 70% - État 30%)			460 000 €	460 000 €
SAGE Dore	Étude HMUC (financement 100% Agence - Plan de résilience)			275 000 €	275 000 €
TOTAL		2 508 474 €	798 087 €	1 043 000 €	1 043 000 €

Déploiement du guichet unique environnement "Gun Env"

Après un premier déploiement de Gun autorisation en 2021, le module déclaration a été déployé à compter de juillet 2022. Il permet aux demandeurs de déposer en ligne de manière dématérialisée leur dossier loi sur l'eau et leur instruction dématérialisée par la DDT. Le dépôt de dossiers papier étant toujours possible et la transition est accompagnée avec une communication engagée pour inciter les porteurs de projets à utiliser cette plateforme.

Améliorer la gestion quantitative de l'eau

L'évolution climatique montre depuis plusieurs années une insuffisance des recharges automnales et hivernales pour satisfaire les besoins en eau en période estivale, ce qui peut se traduire par des tensions entre les différents usages. L'année 2022 correspond tant sur le plan météorologique qu'hydrologique à l'année de tous les records : les 5 premiers mois de l'année sont les plus secs jamais observés mais également les plus chauds, les mois de mai et juillet sont les plus secs jamais observés.

Les vagues de chaleur successives caractérisées par l'absence de précipitations ont impacté l'hydrologie des cours d'eau et ont nécessité la prise de mesures de restrictions. Ce sont ainsi **11 arrêtés préfectoraux** qui ont été signés plaçant jusqu'à **6 zones hydrographiques en crise**, avec la réalisation de contrôles par l'OFB et par l'UD-DREAL et la DDPP concernant les ICPE. Les services de l'État (DDT, DREAL) ont été fortement mobilisés dans la gestion de la sécheresse au cours de l'été pour assurer un suivi quotidien de la situation hydrologique, apporter des réponses et/ou des éléments explicatifs aux différentes sollicitations (particuliers, collectivités, entreprises, médias ...), préparer les arrêtés en concertation avec les départements limitrophes pour les bassins inter-départementaux et assurer leur communication le plus largement possible (Propluvia, site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme, communiqué de presse, envoi à toutes les communes pour affichage et diffusion).

La situation constatée a conduit à adapter le nouvel arrêté cadre sécheresse adopté en 2021 pour gagner en lisibilité et en compréhension des mesures de restriction à appliquer. D'une part, le cadre a évolué pour pouvoir gérer les durées longues en niveau « crise », notamment pour les industriels ; d'autre part, il a été tenu compte de l'enjeu d'avoir à la fois une communication sur les restrictions d'eau potable simple et facile à comprendre pour le grand public et une adaptation fine des niveaux de contraintes à chaque zone hydrographique pour les acteurs économiques prélevant directement dans les cours d'eau. Un travail de révision en ce sens de l'arrêté cadre sécheresse départemental a été engagé fin 2022 afin d'aboutir au printemps 2023.

L'État contribue à protéger la biodiversité

L'année 2022 a donné lieu à la préparation du transfert de l'animation Natura 2000 à la Région à compter du 1er janvier 2023. La DDT a sécurisé ce transfert avec l'appui des animateurs des sites en instruisant tous les dossiers d'animation avant la fin de l'année 2022, soit une anticipation de 5 mois par rapport aux délais habituels. Cela a nécessité l'organisation de tous les comités de pilotage Natura 2000 avant la fin de l'année. De plus, l'animation 2023 a pu être assurée avec un an d'avance par un engagement financier pour chaque site.

En parallèle, la DDT a poursuivi le déploiement de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030. Celle-ci affiche des objectifs ambitieux : 30 % du territoire national sous protection à l'horizon 2030 dont 10 % sous protection forte.

Sa déclinaison à l'échelle départementale, validée en 2021 par le comité départemental, s'est traduite en 2022 par la signature du premier arrêté de protection de sites d'intérêts géologique en vue de protéger la chaussée des géants à la Tour d'Auvergne et le Maar de Menat. Un travail pour l'émergence de deux arrêtés de protection d'habitats naturels (APHN) sur le Puy Pariou et le Puy de Côme permet d'envisager leur signature début 2023.

En parallèle, des études ont été lancées sur certains secteurs, comme le lac Pavin, avec une étude sur la fertilisation portée par la chambre d'agriculture, ou la vallée de la Credogne, avec la cartographie et la caractérisation de l'état de conservation des habitats naturels.



Mise en oeuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030

Après la validation en fin d'année 2021 du premier plan d'actions départemental pour la période 2022–2024, l'État a souhaité poursuivre le dialogue concernant les sites remarquables identifiés dans le département.

En 2022, les possibilités d'évolution du statut du site du Bec de Dore ont fait l'objet de plusieurs réunions d'échanges avec les élus concernés par le projet, sous la présidence de la sous-préfète de Thiers. Ainsi en octobre 2022, à l'initiative des services de l'État (DREAL), une visite de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier a été organisée pour une présentation de celle-ci avec une rencontre entre les élus de l'Allier et ceux concernés par les réflexions engagées sur le Bec de Dore, en présence de la sous-préfète de Vichy.

A l'échelle du département, ce sont plus d'une dizaine de sites pour lesquels soit un dialogue territorial, soit des études ont été engagées. Pour ces projets de territoire, l'État est le garant d'un cadre de discussion solide et objectif en faveur de la co-construction territoriale de projets de préservation de la biodiversité. Les services sont impliqués pour accompagner la dynamique des acteurs locaux.

En 2023, d'autres rencontres seront organisées afin de maintenir le dialogue et les partenariats, notamment avec les collectivités territoriales et les usagers, pour que les aires protégées soient perçues comme un véritable atout.



Visite de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier, octobre 2022

La préservation des espaces naturels & agricoles, un objectif partagé

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) associe des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, de la chambre d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO.

Elle émet un avis sur l'opportunité de certaines procédures et de certains projets, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières : élaboration et révision des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC), certains projets de construction, études de compensation agricole collective. Elle peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

En 2022, la CDPENAF du Puy-de-Dôme s'est réunie à 11 reprises. Elle a examiné 9 documents de planification (1 SCoT, 1 PLU intercommunal, 6 PLU communaux, 1 CC), 75 demandes d'autorisation d'urbanisme et 3 études de compensation agricole collective.

Les 9 procédures de planification examinées par la CDPENAF, portant sur l'évolution de documents en vigueur, ont conduit à une diminution de plus de 150 ha des zones constructibles, au profit de la préservation des espaces.

La CDPENAF s'est également auto-saisie pour l'examen de **3 projets de centrales photovoltaïques** au sol, compte tenu de leurs impacts potentiels sur les terres agricoles et les espaces naturels et forestiers.

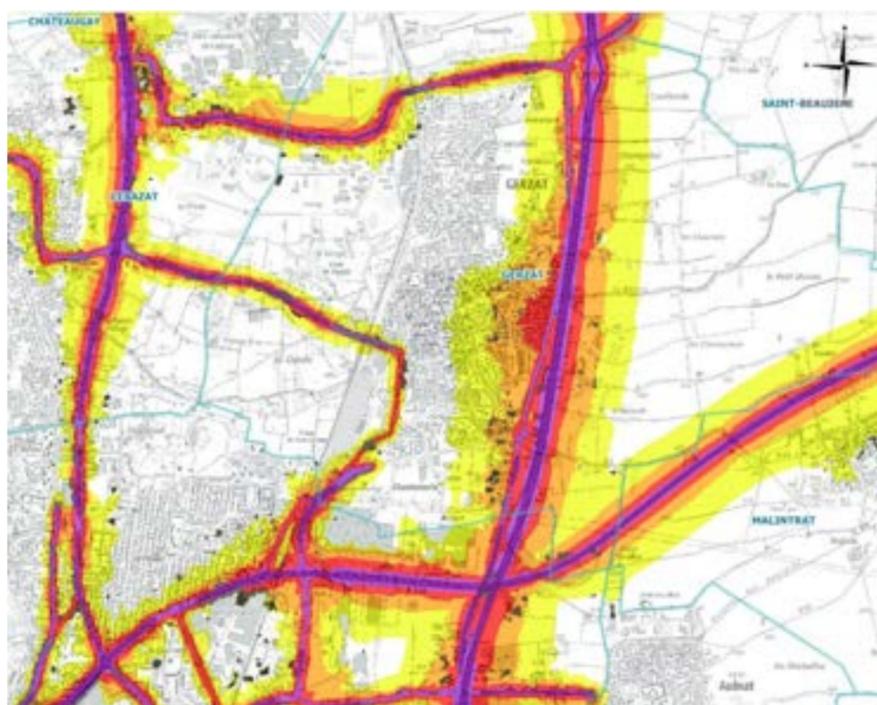


Une cartographie pour mieux prévenir l'exposition au bruit dans l'environnement

Le service expertise technique de la direction départementale des territoires pilote les études d'évaluation de l'impact acoustique des grandes infrastructures de transport terrestre existantes, volet préventif de la politique nationale de prévention du bruit dans l'environnement (classement sonore, cartes de bruit stratégiques). Ces études servent de base aux démarches visant à remédier aux situations d'exposition au bruit les plus critiques mais aussi à fixer des règles de constructions spécifiques pour éviter l'apparition de nouvelles situations de forte exposition au bruit.

En 2022, une actualisation des cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières et ferroviaires a été approuvée. Il s'agit d'un diagnostic macroscopique, établi à l'échelle départementale, qui vise à évaluer, au travers d'une modélisation, l'exposition des populations au bruit des infrastructures de transport terrestre. Ces cartes prennent principalement la forme de fichiers cartographiques représentant les surfaces impactées par classes de bruit (définies par la réglementation). Elles sont informatives et servent d'élément de diagnostic pour la mise à jour des plans de prévention du bruit de l'environnement par les gestionnaires d'infrastructures qui interviendra en 2024.

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/cartes-de-bruit-de-quatrieme-echeance-r2272.html>



Exemple de carte de bruit

Le plan climat air énergie territorial

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes.

Un outil au service de la transition écologique : le plan climat air énergie territorial (PCAET) Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions.

Dans son rôle de suivi et d'animation de la mise en œuvre des PCAET, l'État porte un réseau départemental des animateurs PCAET, dont les objectifs sont :

- **l'échange d'information** sur les réglementations, les appels à projet, les aides techniques et financières ;
- **la capitalisation des bonnes pratiques**, des exemples d'actions mises en œuvre, d'outil de suivi ;
- **la coordination** de l'action, par définition d'actions communes aux territoires et par identification d'axes de travail communs

4 réunions du réseau des animateurs PCAET :

- Élaboration collective d'un guide du bilan à mi-parcours pour les PCAET;
- Réunion conjointe avec les animateurs mobilité territoriaux et engagement de travaux communs

9 PCAET dans le Puy-de-Dôme :

- 9 validés, dont 1 en 2021
- 1 élaboration de PCAET en cours en 2022 :
- 9 validés, dont participation des services aux travaux d'élaboration

Charte pour concrétiser l'engagement en faveur des projets photovoltaïques

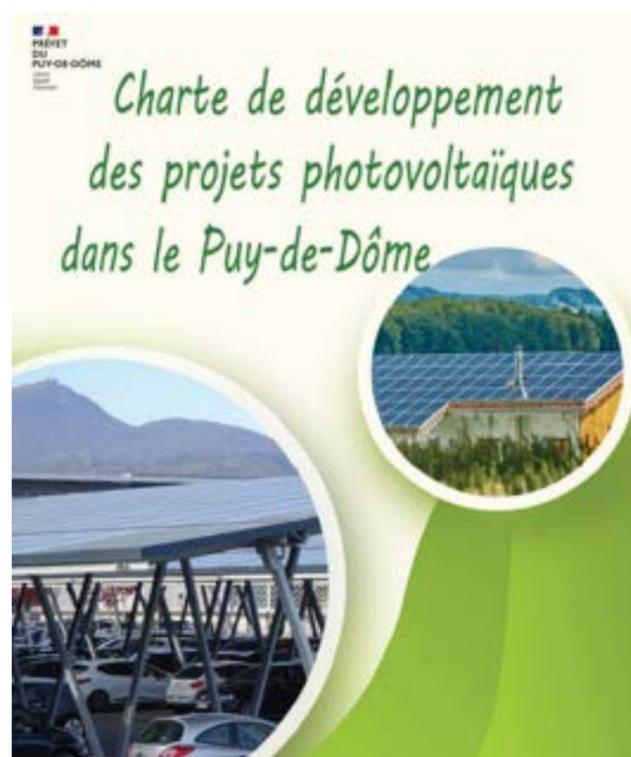
La charte pour le développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme organise le développement du photovoltaïque sur le département, dans la recherche d'un équilibre entre le nécessaire développement volontariste de ces productions d'énergie renouvelable et la préservation des patrimoines naturels, agricoles, forestiers et bâtimentaires.

Elle a été signée le 28 octobre 2022 par le Préfet et 27 partenaires.

Une méthodologie d'accompagnement des projets photovoltaïques Cette charte promeut le développement des projets prioritairement en toiture, sur terrains dégradés ou anthropisés, notamment par des ombrières. Elle traite également le développement de projet au sol.

Dans ce cadre, l'accompagnement des projets est assuré par les membres signataires, par l'intermédiaire des services de la direction départementale des territoires en tant que point d'entrée unique, et par les réunions du comité des membres, dit « comité EnR », qui accueille les porteurs de projet en lien avec les élus communaux et intercommunaux concernés par ces projets.

Téléchargez la charte : https://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/202212_charte_photovoltaique_sig_nee-1.pdf



Installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de garantir la protection des riverains et de l'environnement vis-à-vis des risques accidentels, des pollutions, des risques sanitaires et des nuisances pouvant être générés par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la DREAL procède à l'inspection régulière des 320 établissements industriels ou agricoles : concernés (usines, entrepôts, incinérateurs, décharges, éoliennes ou carrières).

Ainsi, en 2022, **214 inspections** sur sites industriels ont donné lieu à 12 sanctions dont certaines, selon l'importance des non-conformités constatées, se sont montées à plusieurs dizaines de milliers d'euros La DREAL a également procédé à **24 contrôles** inopinés des rejets (dans l'eau, dans l'air...)

Cela représente environ 10% d'inspections supplémentaires par rapport à 2021, sur le département.

Les acteurs de l'aménagement du territoire engagés pour la sobriété foncière

Sur la décennie 2010, le rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers a été en moyenne d'environ 20 000 hectare par an au niveau national. Dans le Puy-de-Dôme, le rythme d'artificialisation a été d'environ 1 hectare par jour. Ce phénomène concerne aussi bien les espaces urbains et péri-urbains que les territoires ruraux. Or la mobilisation excessive de foncier, patrimoine commun, entraîne d'importantes conséquences environnementales, sociales et économiques : érosion de la biodiversité, perte de potentiel de production agricole, augmentation de l'exposition de la population aux risques naturels, détérioration du cadre de vie, perte d'attractivité des centralités, etc.

Depuis plus de vingt ans, et notamment avec l'entrée en vigueur de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU), les évolutions législatives successives ont introduit des dispositions de lutte contre l'étalement urbain et de promotion de la reconstruction de la ville sur la ville. La loi « Climat et Résilience », du 22 août 2021, est venue préciser la trajectoire nationale de ralentissement de la consommation d'espaces, pour viser l'absence d'artificialisation nette, à l'horizon 2050. L'atteinte de cet objectif requiert un changement de modèle d'aménagement.

Dans le cadre du comité local de cohésion territoriale, le Préfet a présidé, le 13 octobre 2022, un temps d'échanges dédié à l'« urbanisme durable et résilient ». Cet évènement a rassemblé plus de **100 élus et techniciens**, représentants des acteurs de l'aménagement du territoire (communes, intercommunalités, porteurs de schéma de cohérence territoriale, parc naturels régionaux, etc.). Il a permis de démontrer que de nombreux territoires se sont déjà engagés dans des démarches de transition, en mobilisant divers outils permettant, de manière combinée, la maîtrise de la consommation d'espaces, la requalification et la reconquête d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs : démarches de planification intercommunale, de résorption d'habitats insalubres, de requalifications de friches, etc.

Le fonds friches a été mobilisé à Blanzat pour mener à bien le projet du Clos Saint-Vincent. La réhabilitation de cette friche industrielle du 19^e siècle doit permettre la réalisation d'une opération mixte de 78 logements (locatif social et accession sociale).

Ce projet vertueux prévoit également la création d'une unité de production d'électricité qui tirera profit du cours d'eau passant sous l'ancienne papeterie pour alimenter l'équivalent de la consommation de 11 logements. Le Fonds friches a ainsi contribué pour 1,6 millions d'euros à ce projet de 13 millions d'euros.



L'État accompagne la transformation du site Michelin de la Combaude

Construit en 1959, le site Michelin de la Combaude, à Clermont-Ferrand, fabrique des moules de cuisson et des renforts textiles pour l'ensemble des sites de production de pneumatiques du groupe. Il assure aussi la logistique de pneumatiques de compétition avec un stockage de près de 60 000 m³.

En 2022, ces deux activités ont fait l'objet d'une scission du point de vue de la réglementation ICPE. L'activité de stockage de pneumatiques a été reprise par le groupe de logistique Combronde pour créer une importante plateforme multimodale rail/route. Cette plateforme permettra d'éviter l'équivalent de 150 000 trajets de poids lourds par an au profit du train.

Compte tenu des enjeux industriels et du caractère vertueux de l'opération, un important travail d'accompagnement a été mis en place par l'inspection des installations classées de la DREAL.

L'objectif était de rendre les deux sites indépendants l'un de l'autre et de vérifier que cette modification ne pouvait pas avoir d'effets domino en matière de gestion du risque accidentel. Ainsi, plusieurs modifications ont été imposées :

- optimisation des stockages (compartimentage, aménagements et réduction du volume total à 50.000 m³),
- mise en place de rampes d'aspersion de type sprinklers sur différentes façades afin de contenir les effets létaux dans l'enceinte de l'établissement,
- renforcement du maillage des poteaux et du réseau incendie.



EMPLOI & COMPÉTITIVITÉ

France 2030 : un plan d'investissement pour la France... & pour le Puy-de-Dôme



Le plan France 2030, doté de 54 milliards d'euros, traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Dans le Puy-de-Dôme, en 2022, ce sont un peu plus de 19 millions d'euros qui ont bénéficié aux entreprises et à l'Université Clermont Auvergne.

En préfecture, un job dating inversé

Pour soutenir l'emploi sur le territoire, les services de l'État, en étroite collaboration avec la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, Pôle Emploi, les Missions locales, Cap Emploi 63, la CPME et le MEDEF, ont organisé le 15 novembre 2022, l'opération « Recrute ton boss ! », dans les salons de la préfecture. Cet événement s'inscrit dans la démarche gouvernementale « Les entreprises s'engagent » qui fédère les entreprises qui œuvrent pour une société plus inclusive au sein de leurs territoires.

Ainsi, 13 entreprises du département, issues des secteurs de l'hôtellerie- restauration, de l'agro-alimentaire, de l'industrie, du bâtiment, des services, du transport ou encore du tourisme, sont allées à la rencontre de plus de 100 demandeurs d'emploi pour mettre en lumière leur activité, leur organisation interne, leurs valeurs et engagements et trouver les profils recherchés. Pour les demandeurs d'emploi, cette fois-ci pas de CV, ni de lettre de motivation, mais une mise en lumière de leurs atouts : savoir-être, personnalité...

Les recruteurs ont ainsi pu expérimenter un recrutement autre, favorisant l'échange avec les demandeurs d'emploi. Ce format a permis à chaque entreprise de rencontrer quatre fois plus de candidats que lors d'un job-dating traditionnel. De premières offres d'emploi sont pourvues.

Au vu du satisfecit de tous les participants sur l'intérêt de ce nouveau concept, une déclinaison de ce job dating inversé est en cours dans d'autres arrondissements



Lancement, en présence de l'ensemble des partenaires, de l'opération "Recrute ton boss", en préfecture, le 15 novembre 2022



Un DuoDay pour découvrir les missions du préfet

Faire se rencontrer des personnes en situation de handicap et des employeurs, tel est l'objectif du DuoDay, organisé chaque année à travers toute la France.

Le 17 novembre 2022, Hilida et Yvan ont ainsi pu partager un moment de la journée de travail du préfet, tant lors de réunions dans son bureau qu'à l'occasion de visites sur le terrain.

Ils ont également pu découvrir plusieurs services de la préfecture et faire part, aux agents qu'ils ont rencontrés, de leur vécu, leurs difficultés mais aussi leurs potentiels.

L'un des candidats a d'ailleurs poursuivi l'expérience en effectuant un stage, en préfecture, en janvier 2023.

Valoriser l'accompagnement vers l'emploi des publics étrangers

La 2ème édition de la Semaine de l'intégration qui s'est déroulée en France du 17 au 21 octobre 2022, a été l'occasion, pour le préfet, de mettre en lumière et valoriser les initiatives, les réalisations et la mobilisation continue de tous les acteurs qui œuvrent aux côtés des services de l'État dans le département. Tout au long de la semaine, des manifestations diverses invitaient à découvrir leurs actions autour des 8 étapes constituant le parcours d'intégration des personnes arrivant en France : l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture et au sport, à l'apprentissage du Français, des valeurs de la République et de la citoyenneté, de l'engagement citoyen et le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés).

L'intégration par l'emploi des primo-arrivants constituant une priorité de la politique d'intégration du Gouvernement, le préfet a notamment souhaité réunir des acteurs économiques du Puy-de-Dôme, dans l'objectif de promouvoir auprès d'eux les dispositifs et mesures d'accompagnement vers l'emploi des publics étrangers. Et quoi de plus parlant que les témoignages de réfugiés et primo-arrivants, en présence des opérateurs locaux de l'emploi qui les ont accompagnés ainsi que de leurs employeurs actuels, pour narrer leur cheminement vers leur intégration professionnelle réussie sur notre territoire !

Un parcours gagnant-gagnant, pour chacune des parties engagées, comme en témoignent Bokar et son employeur ([vidéo](#) réalisée par la préfecture et publiée sur les réseaux sociaux).



Rencontre, en préfecture autour de l'intégration par l'emploi, le 18 octobre 2022, à Clermont-Ferrand



Transformation du site de Cataroux en parc à vocation économique et sociétale

Le groupe MICHELIN a souhaité impulser un projet pluriannuel de transformation du site Cataroux autour de 4 axes : la formation, les matériaux durables, l'innovation et le quartier des pistes qui regroupera la santé, la culture et le sport.

L'État soutient ces projets, inscrits au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021/2027, en participant au financement de la foncière du Parc Innovation Cataroux (PIC) à hauteur de 1 million d'euros. Ce projet a pour vocation d'accompagner les projets, les entreprises, les associations dans leur démarche de développement et d'innovation en lien avec les écosystèmes locaux.

Toujours dans le cadre de CPER, l'Etat a versé 200 000 € pour l'étude de l'approche économique en termes de partenariat, financement et gouvernance de la "Cité du Mouvement". Ce projet porté par plusieurs acteurs du territoire sera un lieu de culture, de science, de pratique d'activités pour donner envie de se mouvoir et lutter de manière ludique contre l'inactivité physique et la sédentarité pour le bénéfice de tous.



©CADSIGN/INGEROP

La DDFiP du Puy-de-Dôme soutient les entreprises du département

La DDFiP a consolidé en 2022 le rôle majeur qu'elle joue en matière de soutien aux entreprises en difficulté. Outre son rôle traditionnel de vice-présidence et secrétariat du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de financements des entreprises) et de présidence de la CCSF (Commission des chefs de services financiers), la DDFiP assure désormais un rôle de Conseiller départemental de sortie de crise afin de favoriser le partage d'informations sur la situation économique locale et mutualiser les initiatives.

Rétrospective 2022 des actions menées dans le Puy-de-Dôme :

1 réunion du Comité de sortie de crise sur un ordre du jour en 3 points :

- la conjoncture économique dans le département du Puy-de-Dôme ;
- la présentation des axes de l'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise et de leurs déclinaisons opérationnelles : Codefi, CCSf, restructuration des PGE, plateforme Place des Entreprises ;
- présentation du plan de résilience économique et sociale: PGE résilience et aides énergie

Focus sur les alertes signalées fin 2021 et début 2022 :

Conséquences de la crise sanitaire : fermetures, baisse d'activité et de chiffre d'affaires, besoins de financements, difficultés d'approvisionnement et de recrutement, hausse du coût des matières premières...

Conflit en Ukraine (depuis mars 2022) : difficultés d'approvisionnement dans le BTP – automobile, hausse du coût de l'énergie, pertes de marchés à l'export, arrêt de certaines productions...

Fin 2022, les problématiques liées au coût de l'énergie étaient prédominantes. Dans le département, les difficultés évoquées ont porté essentiellement sur les besoins de trésorerie et les difficultés structurelles des entreprises

2 réunions du CODEFI :

68 entreprises examinées. À plus de 50% : des entreprises de moins de 20 salariés.

Secteurs principaux : services à la personne, hôtellerie - restauration, BTP, transport.

9 réunions de la CCSF :

35 entreprises examinées.

Restructuration des PGE :

les Conseillers Départementaux de Sortie de Crise du Puy-de-Dôme ont reçu 15 demandes de restructuration, orientées ensuite selon le profil du dossier vers la médiation du crédit ou le tribunal de commerce.

Le Carré des élus :

Le Carré des Élus est une instance de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme qui réunit des chefs d'entreprises du département, élus par leurs pairs. Élu conseiller technique au sein de cette instance, le Directeur départemental des Finances Publiques a, en juin 2022, présenté aux chefs d'entreprises l'étendue et la diversité des missions de la DDFiP et l'organisation de la DDFiP du Puy-de-Dôme.

Matinales de l'IAE : mieux se connaître pour mieux orienter !

En 2022, le secteur puydomois de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), composante essentielle de l'Economie Sociale et Solidaire, comptait 42 structures ayant employé 912 équivalents temps plein de salariés (+ 4,35 % comparativement à 2021).

En constante évolution depuis les années 1970, le recrutement dans les structures de l'IAE a connu une évolution significative en 2020 avec l'instauration d'une prescription par le biais d'une plateforme numérique (<https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/>) et son élargissement à de nouveaux prescripteurs habilités.

Afin d'accompagner cette évolution, dans un contexte de difficultés croissantes de recrutement, la DDETS du Puy-de-Dôme a financé en 2022 l'organisation de 6 Matinales de l'I.A.E dans le département, en étroite partenariat avec les 3 principales têtes de réseaux de l'IAE (AURA Associations Intermédiaires, Chantier Ecole, La Fédération des Entreprises d'Insertion), le Service Public de l'Emploi et le Conseil départemental.

Les objectifs de ces matinales étaient de présenter le secteur et les structures de l'IAE du département ainsi que la plateforme numérique aux acteurs territoriaux, notamment les nouveaux prescripteurs et orienteurs, et de les inviter à mieux se connaître pour mieux travailler ensemble au profit des publics qu'ils accompagnent dans l'accès ou le retour vers l'emploi.

Une réponse à un besoin, à en juger par les 241 prescripteurs et orienteurs qui ont participé à ces rencontres. A fin 2022, 40 nouveaux prescripteurs s'étaient identifiés sur la plateforme de l'inclusion qui enregistrait 15 % de prescriptions supplémentaires.

L'État soutient l'agriculture face à la crise économique

Face à la crise économique, l'État soutient l'agriculture. Quelques exemples de dispositifs:

- Aide d'urgence pour soutenir les élevages porcins face à la hausse des coûts de production combinée à une baisse des cours : 13 élevages ont bénéficié de 212 000 € d'aides à la trésorerie.
- Aide de structuration pour le soutien des élevages porcins : 19 élevages ont été soutenus pour un montant global d'aides de 500 000 €.

- Plan de résilience agricole en raison du conflit en Ukraine :

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, les matières premières agricoles, et notamment les céréales et les protéines végétales, ont vu leur prix fortement augmenter. Le Gouvernement a invité les acteurs à adapter leurs contrats pour tenir compte de la modification substantielle des conditions économiques, comme le prévoit, notamment, la loi Egalim 2 en ce qui concerne la chaîne agroalimentaire. Toutefois, le temps que ces mécanismes produisent leurs effets, le Gouvernement a mis en place une aide aux éleveurs fortement impactés par l'augmentation du coût de l'alimentation animale, avec un dispositif visant à compenser une partie des surcoûts pour les exploitations agricoles et piscicoles, sur une durée de 4 mois (mars à juillet 2022).

Cela a permis d'accompagner 1 405 exploitations agricoles du Puy-de-Dôme pour un montant total de 2 988 300 €.

L'État soutient l'agriculture face à la crise climatique

- Calamités agricoles sur pépinières forestières : 2 exploitations indemnisées pour un montant de total de 95 000 € au titre du fonds national de garantie des risques en agriculture (FNGRA).

- Fonds d'urgence grêle dans les secteurs Nord-Ouest et Nord-Est du département 280 exploitations (409 exploitants) ont touché la somme globale 2 030 000 € au titre d'aide à la trésorerie.

- Calamités agricoles sur fourrages au titre de la sécheresse :

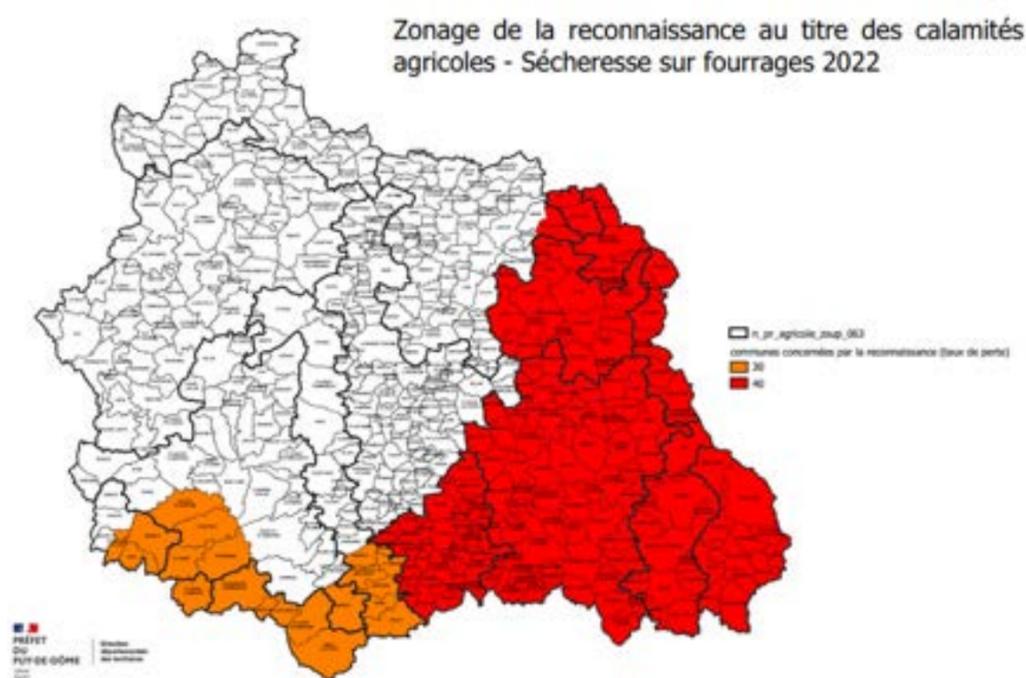
Dans la continuité des premiers mois de l'année, la sécheresse s'est prolongée jusqu'à l'automne, impactant négativement la pousse de l'herbe et pénalisant les récoltes de fourrages de première et seconde coupe ainsi que le pâturage des animaux. La procédure des calamités agricoles a été enclenchée dès l'été avec des premières visites de terrain et l'établissement des premiers bilans fourragers.

Ainsi, dès le 28 octobre 2022, suite à l'avis du conseil national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), 158 communes de l'Est du département ont pu bénéficier d'une reconnaissance initiale anticipée sur la base de 30 % de perte en prairies naturelles et temporaires et 20 % en maïs fourrage, permettant le versement d'un acompte de 50 % sur les dégâts constatés.

Cette reconnaissance a été complétée par le CNGRA du 9 décembre 2022 avec la reconnaissance complémentaire de 21 communes situées au Sud-Ouest du département et la fixation des taux de perte définitifs : 40 % sur la première zone et 30 % sur la seconde (voir carte).

Le relèvement du taux d'indemnisation de 28 à 35 % et l'abaissement du taux de perte de produit brut de 13 à 11 % ont contribué au versement de 4 320 000 € à 913 exploitations, réparties sur les zones concernées.

En complément de ces indemnisations directes, le remboursement partiel de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti sur les zones ci-dessus, complétées par une frange Ouest du département ainsi que par les Combrailles, a représenté la somme de 3 549 500 €.



SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS & COHÉSION SOCIALE

Un partenariat fort autour des services aux familles

Développer des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale, tel est l'objectif du schéma départemental des services aux familles 2022-2026 qui a été signé en décembre 2022.

Ce document est issu de la mobilisation des 37 membres du comité départemental des services aux familles, instance de concertation des acteurs locaux de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité, représentant, sous la présidence du Préfet, la pluralité des acteurs intervenant dans ce secteur.

S'appuyant sur le diagnostic réalisé par le comité suite à la consultation de 1 800 familles et 200 professionnels, le schéma fixe 30 objectifs qui répondent à 3 enjeux transversaux :

- L'accessibilité des services
- La participation des habitants
- L'information des familles



Signature du schéma départemental des services aux familles, le 12 décembre 2022, à Clermont-Ferrand

Conforter le parcours des élèves & renforcer l'égalité des chances

Un projet artistique et culturel ambitieux intitulé « ARTS PLURIELS » est proposé à tous les élèves de l'école Jules Ferry de Clermont-Ferrand, école accueillant des publics d'origines très différentes (familles favorisées du centre-ville qui ont fait le choix d'une scolarité dans le secteur public et familles en grande précarité de quartiers défavorisés).

L'implantation d'une classe CHAM (classe à horaire aménagé musique) a représenté une opportunité pour conserver le public favorisé et maintenir une forme de mixité grâce à l'articulation du fonctionnement de cette classe avec celui du reste de l'établissement.

Ainsi, la possibilité pour des élèves issus de l'école Jules Ferry d'intégrer l'internat musical au collège de la Chaise-Dieu (43) a conduit à élargir le projet artistique, à l'origine centré sur la musique. Il concerne désormais également les arts plastiques, à travers la découverte de l'art roman, pour tous les élèves de l'école.

Pour aller plus loin sur le projet "ARTS PLURIELS", cliquez ici <https://padlet.com/artspluriels4363/bestiaire-arts-pluriels-dsden-haute-loire-et-puy-de-d-me-1q67nxix41kgqsyt>

Accueil des élèves en situation de handicap

Le Service départemental de l'école inclusive (SDEI) et son comité départemental de suivi (CDSEI) ont été mis en place dans le Puy-de-Dôme pour répondre à l'ambition nationale de créer un grand service de l'école inclusive.

- 3 607 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les établissements hors établissements médico-sociaux à la rentrée 2022 (+ 25 % par rapport à la rentrée 2018) ;
- 1 310 de ces élèves bénéficiaient d'une ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) à cette même rentrée (+ 16 % par rapport à 2018) ;
- 1 999 élèves en situation de handicap étaient notifiés pour un accompagnement humain (+ 63 % par rapport à 2018) ;
- Près de 900 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), soit plus de 550 équivalents temps plein, sont ainsi mobilisés à travers 34 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

Les parcours des élèves en situation de handicap sont dorénavant consolidés jusqu'au lycée :

Le réseau des ULIS – 115 de l'école au lycée dont 2 créées en 2022 – couvre l'ensemble du territoire et répond aux besoins des élèves.

Adultes-relais, des médiateurs du quotidien dans les quartiers

Le dispositif adultes-relais a été inscrit dans le code du travail, il y a un peu plus de 20 ans, pour répondre à deux objectifs :

- permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV) d'entrer dans un parcours d'insertion professionnelle ;
- développer de nouvelles formes d'intervention sociale de terrain, afin de répondre aux difficultés de la vie quotidienne dans ces quartiers : faciliter l'accès aux droits, améliorer les relations avec les institutions et entre les personnes, contribuer à la cohésion sociale dans les territoires, etc.

Les personnes susceptibles d'être recrutées en tant qu'adultes-relais doivent, outre satisfaire aux conditions régulières de travail, réunir les trois conditions cumulatives suivantes : être âgé d'au moins 26 ans, être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé et résider dans un QPV.

Les droits de tirage en postes d'adultes-relais se sont élevés en 2022 à 33 postes pour le Puy-de-Dôme. Chaque poste fait l'objet d'une convention de 3 ans signée entre l'État et l'employeur. Elle peut être renouvelée sous réserve de son respect et de la transmission du bilan de l'action (missions menées, objectifs atteints, formations réalisées, etc.)

Une session de sensibilisation aux valeurs de la République, présidée par le Préfet et animée par le centre de ressources régionales Labo-Cités, a eu lieu le 27 septembre 2022.

L'aide annuelle de l'Etat s'élevait au 1er juillet 2022 à 21 246, 52 € par poste à temps plein.



Réunion de sensibilisation des adultes-relais aux valeurs de la République, en préfecture, le 27 septembre 2022

L'État accompagne la dynamique sportive dans tous les territoires

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en France est l'occasion, pour l'État, d'accentuer son investissement dans divers équipements pour rendre la pratique physique et sportive accessible à tous. Le plan « 5 000 terrains de sport » permet à l'Agence Nationale du Sport de financer les projets des collectivités territoriales ou des associations sportives à hauteur de 50 % à 80% maximum du montant subventionnable.

- **1 490 872 € ont été attribués pour la création de 26 équipements sportifs légers en proximité des lieux de vie tels que plateaux multisports, skate park, terrains de padel ou de basket 3X3,**
- **314 000€ ont été accordés pour la création d'une piste d'athlétisme (6 couloirs) à Ambert.**

Investissement pour la rénovation thermique des équipements sportifs existants :

- **2 419 525 € pour 4 équipements structurants du Puy-de-Dôme (dont 2 piscines).**

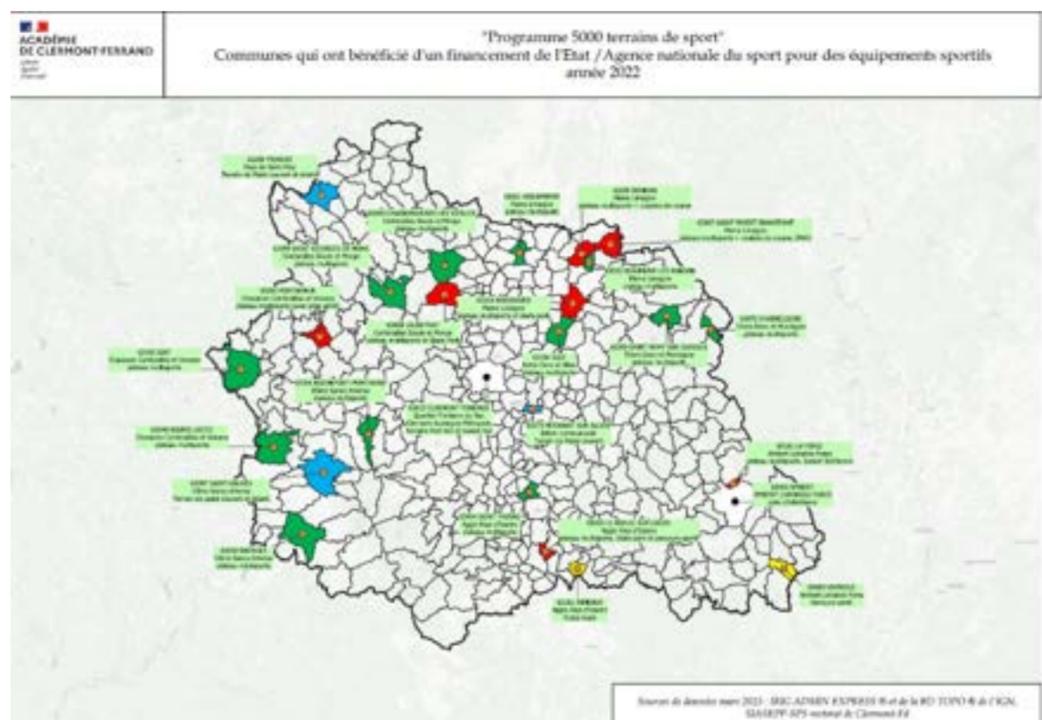
Accompagnement des associations ouvertes aux licenciés en situation de handicap :

- **34 000 € pour l'achat de matériels pour 2 clubs sportifs.**

Soutien à l'insertion professionnelle dans le secteur du sport (en particulier les emplois d'éducateurs sportifs) :

- **733 500 € pour la création et/ou à la consolidation d'emplois sportifs dans les clubs et comités départementaux soit 77 emplois dont 31 créés en 2022.**
- **13 302 jeunes puydômois et 681 clubs ont été concernés par le Pass'Sport.**

Cette allocation de rentrée sportive de 50€ pour une inscription en club s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux 16-30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et aux étudiants boursiers jusqu'à 28 ans.



La transmission de mémoire jusqu'aux plus jeunes générations

Afin de promouvoir les valeurs d'exemple et de citoyenneté auprès des jeunes générations, l'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) et l'Office National des Combattants et des Victimes de guerre (OnaCVG) ont lancé un appel à projets qui a récompensé l'initiative présentée par la municipalité de Saint Georges de Mons.

Le projet visait à commémorer, le 13 août 2022, la libération de 114 prisonniers, à Riom, le 13 août 1944, par un groupe de maquisards audacieux, originaires de la région de Saint Georges de Mons.

En cela, il répondait aux objectifs définis dans l'appel à projet de promotion de la mémoire et d'établissement d'un lien vivant entre le monde combattant et la jeunesse.



Commémoration de la Libération de 114 prisonniers à Riom, le 13 août 2022

Actions de solidarité de l'État en faveur des anciens combattants

86 demandes d'aide financière ont été examinées en 2022, lors des 5 commissions départementales de solidarité, présidées par un ancien combattant et ou siègent des représentants d'association ainsi que des membres du service départemental de l'Office national des Combattants (OnaCvg).

Examinée de manière anonyme, chaque demande peut donner lieu à une aide de 1 000 euros maximum. Toutefois, si le demandeur se trouve dans une situation particulièrement précaire, un supplément peut être exceptionnellement accordé. Ce sont ainsi 100 000 euros d'aides qui ont été attribués en 2022.

Par ailleurs, l'OnaCvg vient trimestriellement en aide aux pupilles de la Nation, lorsqu'elles sont mineures (14 dossiers pour le département) et tout au long de leur scolarité.

Enfin, 15 militaires blessés en OPEX (opération extérieure) sont régulièrement suivis par la référente solidarité du service, notamment pour un projet de réorientation professionnelle des lors que le militaire a quitté l'institution.

L'État contribue à la dynamique de production de logements sociaux

Après deux années de crise sanitaire où la production de nouveaux logements a diminué, l'année 2022 a vu le nombre d'agréments de nouveaux logements sociaux retrouver son niveau de 2019 : plus de 1 200 nouveaux logements agréés, dont près de 350 logements sociaux (PLAI). L'ensemble de ces nouveaux agréments a mobilisé près de 2,7 millions € de subventions dont 150 000 € pour une dizaine de logements avec un accompagnement social spécifique (PLAI adaptés).

Sur l'ensemble de ces nouveaux logements, plus de 300 ont été agréés sur les communes déficitaires en logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU, favorisant ainsi la mixité sociale.

On note également l'agrément de 127 nouveaux logements sociaux en acquisition/amélioration contribuant à la reconquête du bâti de centre-bourg et ainsi à limiter les constructions en étalement urbain. 225 000 € de subventions ont été attribuées en bonification pour ces opérations en acquisition-amélioration.

Pour inciter les bailleurs à proposer des opérations plus vertueuses en termes de performance énergétique, de qualité d'usage et de localisation, l'arrêté préfectoral de « marges locales » qui permet aux bailleurs de moduler les loyers si les logements respectent des critères qualitatifs a été mis à jour.

Chiffres-clés 2022 : parc public – Puy-de-Dôme :

2,75 M€ de subventions accordées 94 nouvelles opérations agréées représentant 1240 logements dont :

- 1000 sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole
- 348 (soit plus de 30%) logements très sociaux (PLAI)
- 11 logements avec accompagnement social (PLAI adaptés)



La lutte contre l'habitat indigne, une priorité forte de l'Anah

L'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) ne fait pas que financer des aides à la rénovation des logements, notamment par le biais de l'écosystème France Rénov' et de la marque Ma Prime Rénov' ; elle œuvre également en faveur de la lutte contre l'habitat indigne.

C'est une priorité de l'État, qui anime dans chaque département un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) réunissant autour du préfet l'ensemble des acteurs concernés :

services de l'État (ARS, DDETS, DDT), collectivités, organismes d'allocations logements (CAF/MSA), agence départementale d'information sur le logement (ADIL), services en charge de l'accompagnement social... La lutte contre l'habitat indigne nécessite en effet un travail partenarial et une implication forte des différents acteurs avec pour objectifs d'améliorer le repérage des situations et de mettre en place les outils et les moyens pour accompagner les élus dans leur gestion.

Ce partenariat est encadré par une convention qui dresse un plan d'actions et des objectifs à atteindre sur 6 ans. Tout au long de l'année 2022, ce sont 14 réunions de groupes de travail thématiques et 2 comités techniques du PDLHI qui ont permis l'élaboration, et la validation fin 2022, de la nouvelle convention pour la période 2022-2027.

Chiffres-clés de la lutte contre l'habitat indigne :

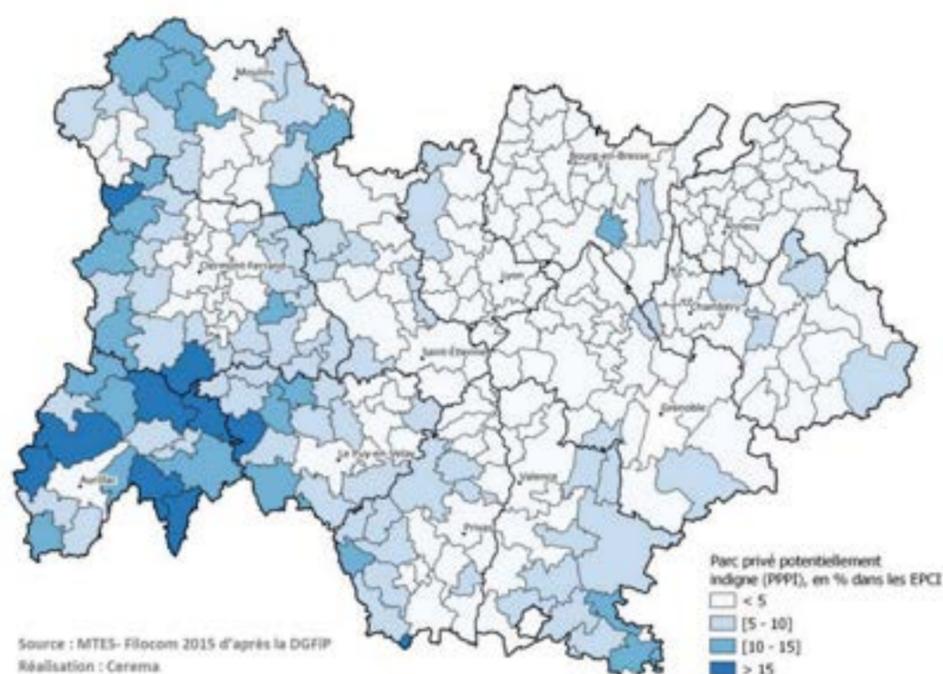
- Parc potentiellement indigne estimé à environ 4 % des logements, soit environ 11 000 logements et 20 000 occupants
- 200 relevés d'observation du logement (ou signalements) pris en charge par le pôle
- 33 comités techniques sociaux à l'échelle des collectivités
- 10 commissions DALO
- 21 situations de péril, avec conseil et accompagnement des communes
- 1,2 millions € d'aides de l'Anah sur la thématique habitat indigne et/ou dégradé
- 58 rénovations de logements indignes ou dégradés (propriétaires occupants ou bailleurs)

En 2022, le département a été pilote pour la mise en œuvre et l'ouverture d'une nouvelle plate-forme « Histologe » permettant le recueil dématérialisé des signalements de logements indignes et ainsi faciliter les échanges entre tous les partenaires. Cette année a également permis de développer et de mettre en œuvre les différents leviers coercitifs pour lutter efficacement contre l'habitat indigne (diffusion de guides à destination des collectivités pour la mobilisation des astreintes administratives et des amendes pour infractions au RSD, premières sanctions prononcées au titre du permis de louer, mobilisation du fonds d'aide au relogement d'urgence, réalisation de travaux d'office...).

Collaborer pour un environnement intérieur salubre

Un des enjeux pour l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est de participer au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) pour la gestion des habitats présentant un risque pour la santé.

PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE, EN % DANS LES EPCI



Les actions pour lutter contre les environnements intérieurs salubres :

- 11 arrêtés préfectoraux d'insalubrité sur 13 immeubles
- 5 arrêtés préfectoraux d'urgence pour accumulation de déchets ou risque électrique
- 32 visites de conseillères en environnement intérieur sur le département sur prescription médicale et financement ARS
- Réflexion engagée pour mettre en place un dispositif "Incurie"

103 000 résidences privées sont dénombrées.

Les parcs privés potentiellement indignes (PPI) représentent 5,4% des résidences principales.

L'État garant d'une meilleure accessibilité pour les personnes handicapées

En 2022, la sous-commission départementale « accessibilité », pilotée par le service expertise technique de la direction départementale des territoires, a émis 1 210 avis sur des dossiers d'aménagement d'établissements recevant du public (autorisations de travaux et permis de construire). Elle fonctionne tout au long de l'année (25 réunions en 2022) grâce à l'engagement de ses membres, notamment les représentants des associations de défense des personnes en situation de handicap.

La sous-commission examine également les demandes de dérogation pour les bâtiments déjà existants. De telles dérogations sont possibles lorsqu'il existe soit une impossibilité technique, soit une disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs coûts ou que la préservation du patrimoine architectural est incompatible avec les aménagements nécessaires (sur la base des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France).

Le groupe de visite de la sous-commission accessibilité a également réalisé 21 visites avant ouverture pour s'assurer de l'effectivité de la prise en compte des obligations dans ce domaine.



L'État soutient l'action culturelle dans le Puy-de-Dôme



Plan de relance

223 144€

Dotation général de décentralisation (DGD)
1ère fraction (soutien aux projets d'investissement)

3 487 768€

DGD 2ème fraction (travaux de second oeuvre)

2 507 778€

Soutien aux industries culturelles (livre)

26 000€



Soutien à la création artistique

4 060 000€

- 780 900€ pour l'Orchestre d'Auvergne
- 72 000€ pour Clermont Auvergne Opera
- 83 000€ pour la musique contemporaine
- 1 073 000€ pour la comédie de Clermont-Scène nationale
- 341 500€ en soutien à 5 compagnies de théâtre
- 80 000€ pour la Coloc' de la Culture, à Cournon d'Auvergne



Soutien aux politiques patrimoniales (monuments historiques, musées, archives, ethnologie, archéologie, etc.)

3 553 000€

dont 2 897€ pour les monuments historiques

Monuments historiques n'appartenant pas à l'État

- 188 269€ pour l'entretien
- 894 846€ pour l'investissement au titre du Fonds incitatif et partenarial



Soutien à la transmission et à la démocratisation culturelle (enseignement supérieur artistique, etc.)

- **2 434 000€**
- 244 000€ pour les conventions cadre pour le développement de l'éducation artistique et culturelle signées avec les EPCI.
- 21 200€ pour soutenir les projets de la Comédie de Clermont, la Coopérative de Mai, le centre d'art le Creux de l'Enfer et l'association le Grain du son au centre pénitentiaire de Riom

L'État accompagne le développement et l'accès à la culture

Musique : La Coopérative de Mai est l'une des toutes premières scènes de musiques actuelles du territoire national, tant en nombre de concerts que du point de vue du rayonnement international en matière de rock indépendant (subvention de l'État de 160 000 €). Dirigée par Sarah Schmitt depuis septembre 2022, la structure travaille à la rédaction de son nouveau projet pour une signature de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) en 2023.

Archéologie : 33 communes (10 de plus qu'en 2021) font désormais partie des zones de présomptions de prescriptions archéologiques (ZPPA), qui visent à adapter les zones de saisines liées au code de l'urbanisme à l'état des connaissances archéologiques afin d'anticiper tout risque de destruction de patrimoine archéologique et de mettre en place l'archéologie préventive de manière raisonnée.

Tourisme culturel : En 2022, en partenariat avec le Centre culturel le Bief à Ambert, 2 résidences ont été soutenues par une subvention de 11 000 € :

- au centre de vacances VVF Villages de Parent avec la plasticienne Angèle Spérius, les 120 vacanciers ont été impliqués dans un processus de création de gravures, d'estampes sur la nature « sauvage » et autour de la notion de carte ;
- au centre de vacances Azureva à Fournols avec la compagnie les Tournesols en Art'Monie donnant lieu à la création d'un spectacle de marionnettes accompagné d'une musique composée de sons de la nature, chants et piano

Micro-folies : Dans le Puy-de-Dôme, 1 micro-folie est déjà ouverte, 6 sont en cours. L'inauguration de la première Micro-Folie du Pays de Saint-Éloy s'est déroulée le 5 novembre à la Cour des Équipages. La collectivité est en cours de recrutement d'un médiateur, essentiel au dispositif.



Micro-folie du Pays Saint-Eloy

Culture et sport : Cette année, la DRAC a cofinancé un projet artistique et culturel dans le cadre des Olympiades culturelles en partenariat avec l'association HS Projets. Une résidence a été conduite avec l'artiste lituanienne Severija Inčirauskaitė-Kriaunevičienė autour d'un projet collectif de collectes d'équipements sportifs et de création d'une œuvre à partir de ces derniers, afin de sensibiliser aux techniques textiles, à l'usure et la consommation de ces produits et des situations d'empêchement face aux sports.

Ce projet collectif s'est déroulé dans le centre-ville de Clermont-Ferrand et à Vilnius et ses alentours avec un soutien de la DRAC de 15 000 €.

Cinéma : Clermont-Ferrand accueille le plus grand festival de cinéma du monde dédié au court métrage avec plus de 100 000 spectateurs en 2022, comprenant un public scolaire et un marché du film court. Son budget s'élève à 3,45 millions d'euros, dont 478 700 € apportés par l'État (278 600 € du CNC + 200 100 € de la DRAC au titre des actions d'éducation à l'image tout au long de l'année).

Le Festival du documentaire Traces de Vies à Clermont-Ferrand (32 000 € du CNC) présente un état du cinéma documentaire de création. Il veille, par le biais de ses actions culturelles, à permettre aux films d'être vus dans une durée et un espace de diffusion larges, au-delà des lieux de projection classique et auprès de publics très diversifiés (y compris les scolaires).

Préserver le patrimoine ancien et le rendre fonctionnel pour l'avenir

- Suite à l'incendie, en 2019, de l'ancienne aile Est de l'abbaye bénédictine d'Issoire (dont la salle capitulaire située dans les sous-sols est classée au titre des monuments historiques), le bâtiment, dit Pomel, perd entre autres sa charpente et ces planchers historiques mais les salles du premier étage conservent encore les boiseries et gypserie 18e.

Après travaux



Source : UDAP63 - Régis Delubac

La restauration, supervisée par la mairie d'Issoire, en lien avec la DRAC, a été confiée à une équipe d'architectes du patrimoine. Achevée en 2022, elle visait à mettre hors d'eau l'édifice en restituant les anciennes toitures tout en apportant des éléments de réponse sur le fonctionnement prochain du bâtiment après la réhabilitation inscrite au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021/2027 avec une participation de l'État de 230 000 € auxquels s'ajoutent 500 000 € dédiés aux aménagements extérieurs.

Les toitures et couvertures ont été restaurées suivant l'état d'origine. Les lucarnes du pan Est ont été restituées d'après des sources documentaires (les lucarnes ayant été abattues dans la seconde moitié du 20e siècle) et des lucarnes identiques ont été ajoutées aux pans Ouest et Nord afin d'apporter de la luminosité au comble qui doit, à terme, être un espace ouvert au public.

A noter que les joues des lucarnes ont été vitrées afin de permettre un meilleur éclairage mais aussi afin d'apporter des vues sur l'architecture des toits du centre ancien d'Issoire et sur l'abbatiale classée au titre des monuments historiques.

- A Clermont-Ferrand, le Crédit Agricole installe son nouveau siège au cœur de la métropole Clermontoise, place des Salins. Le projet porte sur la réhabilitation et la reconstruction partielle d'un édifice emblématique du 20e siècle datant des années 1950-60, œuvre de l'architecte Valentin Vigneron. L'immeuble s'inscrit en continuité avec l'ancienne gare routière (actuelle scène nationale), protégée au titre des monuments historiques. L'édifice n'étant pas en lui-même protégé au titre des monuments historiques, mais situé aux abords immédiats de ces derniers.

Avant travaux



Après travaux



La DRAC a été associée au projet dès les premières phases. La maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre ont été réceptifs aux attendus patrimoniaux, les contacts réguliers, dès le stade de l'avant-projet, ont permis de faire émerger un projet de très grande qualité.

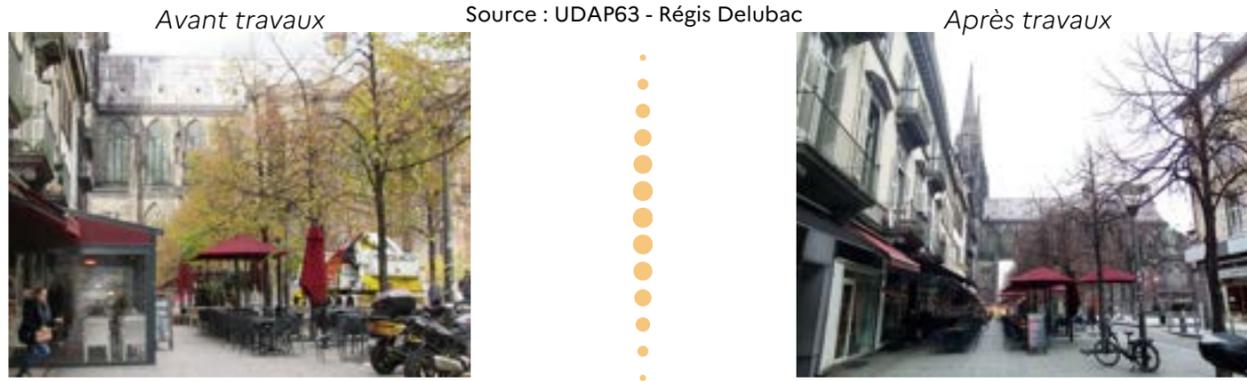
Il se distingue par la restauration patrimoniale des façades sur rues, un travail en finesse sur les menuiseries, la restructuration du cœur d'îlot avec l'insertion d'un projet contemporain de qualité, la pose de panneaux photovoltaïques en toiture composée avec les façades.

A noter la dépose et donation au musée de Volvic d'une œuvre en lave émaillée ne pouvant pas être réutilisée dans le projet.

Une action concertée visant à préserver l'unité patrimoniale de la place de la Victoire

En lien avec la mairie de Clermont-Ferrand, l'action des services de l'État dans le retrait des pergolas du domaine public vise à protéger l'unité patrimoniale de la place de la Victoire. Cet espace public a, en effet, été conçu pour la mise en valeur de la Cathédrale de Clermont, édifice classé monument historique.

Alors que la mise en place de terrasses sur le domaine public nécessite des autorisations administratives particulières, les pergolas qui se trouvaient sur la place de la Victoire étaient installées sans autorisation préalable.



Afin de régulariser les situations et de définir un projet de substitution aux pergolas, les services de l'État, avec la mairie de Clermont-Ferrand, ont engagé un dialogue avec les restaurateurs concernés. Chaque exploitant en infraction a été reçu en préfecture, par les services de l'État et de la ville, pour les informer des procédures en cours et proposer des modalités de mise en conformité de leur établissement. Ils ont été individuellement accompagnés par l'ABF et par les services de la ville pour redéfinir, notamment en fonction de leur possibilité d'investissement, un aménagement de l'espace public conforme aux enjeux de cet espace.

Grace à l'implication de tous les acteurs et à la bonne volonté des restaurateurs, dont certains ont été force de proposition, les terrasses sont maintenant toutes en règle et la place de la Victoire a retrouvé sa dimension d'origine et la lecture des façades historiques.

Le dossier a été géré au titre des abords et dans la perspective du futur site patrimonial remarquable en cours d'étude.

Préserver la cathédrale de Clermont et protéger ses visiteurs

Dans la nuit du 26 au 27 juin 2022, la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Clermont a été frappée par trois impacts de foudre (deux sur la tour Sud et un sur la tour Nord). Si le parafoudre a permis de préserver l'édifice, l'énergie résiduelle de la foudre a impacté les installations techniques nécessaires à l'accueil du public, notamment s'agissant de l'accès à la nef et au chœur. Face au risque incendie généré par cette situation, l'État, en sa qualité de propriétaire, a décidé de provisoirement fermer l'édifice au public.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et avec les entreprises mandataires des marchés d'entretien régionaux, et avec l'appui des services de la préfecture, de la police nationale et du service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS), a procédé à la mise en place de mesures d'urgence destinées à assurer la sûreté et la sécurité de la cathédrale en lien constant avec l'ABF...

Une commission de sécurité exceptionnelle a été convoquée par le Préfet, le 5 août 2022, et a donné un avis favorable à la réouverture de la cathédrale.

Le 17 novembre 2022, des rafales de vent ont généré un mouvement oscillatoire sur la baie sud-ouest de la cathédrale, donnant sur la place de la Victoire. Cette baie, datant de la fin de la période médiévale, avait déjà subi des désordres structurels anciens liés notamment aux phases d'inachèvement et d'extension de la cathédrale.

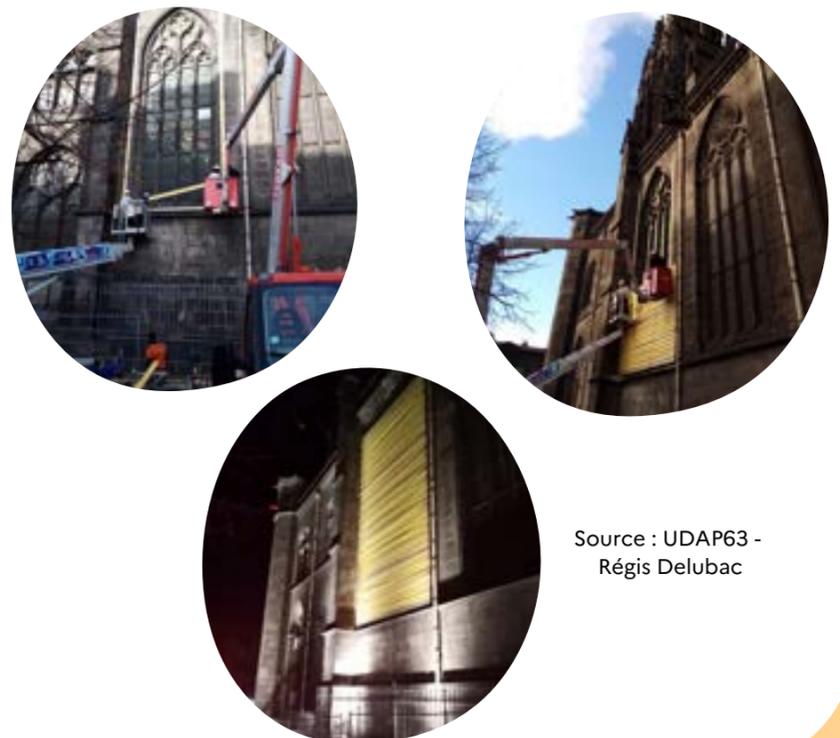
L'attention particulière apportée par l'UDAP, depuis l'épisode venteux survenu en avril 2022, a permis d'établir, dès le soir du 17 novembre, un périmètre de sécurité aux abords immédiats de la cathédrale en lien avec les services de la ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole ainsi que la mobilisation des polices nationale et municipale, des pompiers du SDIS.

Des contraintes et difficultés liées à la structure n'ont pas permis de déposer les éléments instables ni de réaliser un étaieement du remplage, notamment du fait de l'impossibilité de prendre les appuis nécessaires sur la structure existante.

Les échanges entre l'UDAP, les services de la CRMH, l'architecte en chef des monuments historiques et les entreprises spécialisées ont permis de mettre en place, dès le 18 novembre matin, un blindage autour de la baie et ainsi de rétablir la circulation en 24 heures.

L'architecte en chef, missionnée pour cette opération, réalisera les travaux de dépose et de repose du remplage durant la première moitié de l'année 2023.

Le montant des travaux (490 000 €) sera entièrement supporté par l'Etat (DRAC).



Source : UDAP63 - Régis Delubac

L'État apporte conseil et assistance juridique aux collectivités

Les agents de la préfecture et des sous-préfectures apportent quotidiennement des réponses téléphoniques ou numériques aux questions posées par les collectivités locales. Cette mission de conseil et d'assistance juridique s'est également concrétisée par la diffusion de 16 circulaires sur l'évolution de diverses réglementations :

- 5 pour la fonction publique territoriale
- 3 pour la commande publique dont une relative à l'imprévision pour les marchés publics
- 8 sur différents domaines dont la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Par ailleurs, 50 000 actes ont été reçus à la préfecture et dans les quatre sous-préfectures en 2022. 7 000 actes identifiés comme prioritaires dans la stratégie départementale ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.

Contrats de relance et de transition écologique

Les premiers comités techniques et comités de pilotage des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) se sont déroulés en 2022. Les CRTE visent à mettre en œuvre une nouvelle ambition en faveur de l'accélération de la transition écologique par la mobilisation collective à la fois des forces du territoire – EPCI, communes – et de l'ensemble des services et des opérateurs de l'État. Ils sont considérés comme une reconnaissance de la coopération territoriale.

Dans le respect des projets de territoire définis par les élus, des actions concrètes, menées aussi bien par les EPCI que par les communes urbaines et rurales, ont été soutenues par l'État. Il s'agit notamment de :

- La rénovation énergétique des bâtiments publics (Condat-les-Monboissier, Saint-Sauves d'Auvergne), remplacement de chaudières au fioul par une chaudière à granulés ou à bois (Messeix), écoles (Moissat)
- Le remplacement de l'éclairage (terrain de foot d'Ambert)
- L'aménagement d'îlots de fraîcheur (sur la commune d'Aulnat) ou de jardins partagés (Fayet-le-Château)
- La végétalisation de cours d'école (Clermont-Ferrand)
- Le développement de la mobilité douce en lien avec une voie verte (Mur-sur-Allier)
- Aménagement d'espaces piétonniers et cyclables (Aubière)
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (CC Combrailles Sioule et Morge)



720 millions d'euros au fonctionnement et aux investissements des collectivités

En 2022, L'Etat a mobilisé 720 millions d'euros au profit des collectivités du Puy-de-Dôme, avec :

- 244 millions d'euros versés dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui reste le premier appui de l'Etat au fonctionnement des collectivités.
- 448 millions d'euros supplémentaires, qui ont financé les diverses dotations de fonctionnement et les compensations versées aux collectivités tout au long de l'année. Dès décembre 2022, une première part du filet de sécurité anti-inflation, destiné à compenser la hausse des dépenses des collectivités, a été versée à 60 communes, pour un montant de 447 323 €. Le solde de cette aide exceptionnelle, reconduite par la dernière loi de finances, sera versé en 2023.
- 27 millions d'euros sont venus soutenir les investissements des collectivités puy-dômoises, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, mais aussi de mise aux normes et de sécurisation, avec la mobilisation de la dotation de soutien à l'investissement local et la dotation d'équipement des territoires ruraux notamment. Ce sont ainsi plus de 520 projets qui ont été financés.

Depuis 2019, et sous l'impulsion du plan de relance, l'Etat a octroyé aux collectivités plus de 20 millions d'euros de subvention pour la rénovation, notamment énergétique des groupes scolaires, et continue de faire de la réhabilitation de ces bâtiments une priorité. Par exemple, l'école de Charbonnières les Varennes (photos fournies par la mairie) a bénéficié de travaux pour un cout total de 836 210 € dont 217 242 € au titre de la DETR : et 309 398 € de la DSIL.



École de Pagnat, à Charbonnières-les-Varennes
© Mairie de Charbonnières les Varennes

L'État apporte 142 millions d'euros au volet départemental du CPER

Après 18 mois de concertation avec les élus, la déclinaison du CPER 2021-2027 pour le Puy-de-Dôme a été adoptée en assemblée départementale du 13 décembre 2022. La signature de ce volet territorial par les présidents du Conseil départemental et du Conseil régional ainsi que par le Préfet de région est intervenue le 26 janvier 2023.

L'État apportera 142,42 millions d'euros à ce volet du CPER. Avec la participation de la Région, 316 millions d'euros seront ainsi investis, auxquels s'ajouteront près de 82 millions d'euros pour la contribution du Département. Une vingtaine de projets répartie sur les 5 arrondissements pourront ainsi voir le jour.

Le volet métropolitain du CPER, pour sa part, a fait l'objet d'une longue concertation avec les représentants de Clermont Auvergne Métropole pour aboutir au premier semestre 2023.

En 2023, ce sera au tour du volet mobilité du CPER, établi en partenariat entre le Conseil régional et la préfecture de Région.

Avec le projet de rénovation des grands thermes de la Bourboule, l'établissement vise un objectif annuel de 4 500 curistes et la diversification de son offre : courts séjours thermaux non remboursés, thermalisme de bien-être et produits dérivés de l'eau thermale, cosmétiques en particulier. Pour ce faire, la restauration complète des toitures, la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments et la création d'une maison de santé sont en cours de réalisation.

Ce projet de 16 millions d'euros a été soutenu par l'État (Plan Avenir Montagnes et DSIL) à hauteur de 6,3 millions d'euros;



Accompagnement de la démarche « Habiter demain le Grand Clermont »

Dès son approbation en 2012, le SCoT du Grand Clermont a posé les principes d'une nécessaire sobriété foncière. Pour autant, les efforts du territoire dans ce domaine doivent s'accroître dans le cadre de la définition de la trajectoire « zéro artificialisation nette » (ZAN), à l'horizon 2050. Face à un contexte en évolution (réchauffement climatique, contexte sanitaire, demandes nouvelles de la part de la population...), le Grand Clermont souhaite engager une démarche innovante de mise en œuvre du SCoT en matière d'habitat et accompagner des projets démonstrateurs sur de nouveaux modes de faire. Cette réflexion-action doit permettre de réinterroger le territoire sur les attendus en matière d'habitat, d'innover. La démarche du Grand Clermont est ainsi de se positionner en tant que territoire exemplaire, pouvant allier sobriété foncière et qualité de vie.

L'animation de cette démarche a été confiée à l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et au CEREMA. Elle implique les 4 intercommunalités (Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne et Riom Limagne et Volcans), les acteurs locaux de l'ingénierie (CAUE, EPF, conseil départemental,...) et les aménageurs / porteurs de projets publics et privés. L'État accompagne cette démarche, à travers, d'une part un financement de l'ANCT de 36 450 €, soit 55% du coût des travaux, et d'autre part une participation active aux temps collectifs liés à ces travaux.

Deux secteurs ont plus particulièrement été retenus :

- Un îlot d'habitat dégradé à Volvic pour sa valeur de répliquabilité à la plupart des communes (problématique d'habitabilité des centres-bourgs, préservation du patrimoine, stationnement et aération du tissu urbain) et pour son inscription dans des démarches communales (mobilités douces, végétalisation...).
- Un îlot à proximité immédiate de la gare de Longues, à Vic-le-Comte, pour lequel la commune souhaite engager une opération exemplaire ; cela permet de mettre en évidence l'enjeu d'intensification des quartiers de la gare dans le contexte de transition écologique.



Pour chacun des sites, il s'agit de partager un diagnostic et des enjeux, de co-construire des orientations d'aménagement et un plan d'action permettant à la commune de passer ensuite en phase opérationnelle.

Une dernière phase de valorisation de capitalisation aura pour objectif de fédérer les acteurs et de diffuser les enseignements pour préfigurer d'autres zones pilotes.

L'État accompagne la réouverture de l'abattoir d'Ambert

Suite aux travaux de remise aux normes et à la prise de fonction du nouveau directeur en septembre 2022, l'abattoir d'Ambert, dernier abattoir public du Puy-de-Dôme et relevant de la compétence de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez depuis le 1er janvier 2022, a rouvert et a repris une partie de son activité.

L'État suit et soutient depuis de nombreuses années cet équipement de proximité. Ainsi, depuis 2017, ce sont 323 825 € qui ont été attribués pour financer des travaux de réfection, de remise à niveau ou de réhabilitation.

Construction d'un Espace santé à Arlanc

Le 25 juin 2022, l'Espace santé d'Arlanc a été inauguré en présence de la sous-préfète d'Ambert, des élus locaux et des professionnels de santé.

Ce nouvel espace de 400 m², entièrement dédié à la santé, accueille une pluralité de professionnels de santé (médecin généraliste, chirurgien digestif et viscéral, infirmiers, sage-femme, kinésithérapeutes, psychologues, ostéopathe et ambulanciers) afin de permettre une meilleure prise en charge des patients et des personnes éloignées des soins ainsi qu'une meilleure collaboration entre praticiens.

Ce projet communal débuté en 2019 a été réalisé par des entreprises locales et a été accompagné par l'État à hauteur de 332 326 €.



Inauguration de l'Espace Santé d'Arlanc, le 25 juin 2022

Transformation de la salle multi-activités à Job

Un bâtiment emblématique de la commune de Job, proche du centre-bourg, tour à tour sanatorium, préventorium puis aérium, a été transformé en salle multi-activités. Inauguré le 16 juillet 2022 par la sous-préfète d'Ambert et les élus locaux, ce projet a bénéficié d'une participation de l'État de 86 730 €.



Inauguration de la salle multi-activités, le 16 juillet 2022, à Job

L'État aide à l'adaptation au changement climatique de la station de Prabouré

Ouverte en 1954, la station de ski de Prabouré, située sur la commune de Saint-Anthème, a, depuis, été reprise par la Communauté de communes. En 2012, une Société d'Économie Mixte est créée, afin de conduire le site vers la rentabilité. Dix ans plus tard, le chiffre d'affaires annuel s'élève à près d'un million d'euros dont près de 800 000 € sur la seule saison d'été et emploie 25 personnes (11 ETP), ce qui en fait l'un des plus gros employeurs de la Vallée de l'Ance.

Dix ans de diversification qui ont permis au site de Prabouré de passer du stade de station de ski en fin de vie à celui de parc d'activités de montagne « hiver/été » rentable et durable avec de multiples activités sur site, notamment, la plus haute tyrolienne du massif Central et une tour panoramique de 32 mètres équipée du plus haut toboggan sec de France. La plupart des activités ont été financées par la région AURA et l'Europe grâce au dispositif des « pôles de pleine nature ». 2023 verra la construction d'un bâtiment d'accueil multi-services offrant à la clientèle du Parc (30 000 à 70 000 visiteurs/an) des conditions d'accueil optimales tant en hiver qu'en été.

Ce projet, d'un coût total estimé à 1,7 millions d'euros, est soutenu par une dotation de 556 250 € au titre du Plan avenir montagne.

Des situations bloquantes en matière d'urbanisme ont été levées par l'intervention du Préfet et de la Sous-préfète d'Ambert par des réunions sur site et en sous-préfecture afin de permettre l'aboutissement de ce projet essentiel au développement de cet acteur majeur du tourisme et des loisirs sur l'arrondissement d'Ambert.



ADAPTER LES SERVICES DE L'ÉTAT POUR REpondre à CES ENJEUX

 ZOOM sur la DDFIP

La DDFiP agit pour l'éco-responsabilité et la sobriété énergétique dans ses services

Le développement du télétravail, qui concerne désormais 39 % des agents du département, et la signature d'un Plan Déplacement et Mobilité Employeur avec le SMTC, qui permet d'inciter au recours des mobilités douces, au covoiturage et aux transports en commun, contribuent à réduire les déplacements, donc la pollution.

Les actions de sensibilisation des agents :



Sur le site Berthelot, un café des mobilités le 7 octobre 2022.

Les partenaires présents :



Des investissements en faveur des mobilités douces

Rénovation et extension des places de stationnement pour vélo sur les sites de Berthelot et la Parlette

Mise à disposition d'un vélo électrique pour une courte durée aux agents qui en font la demande



Un investissement dans le photovoltaïque

En mars 2022, un des sites clermontois (la Parlette) a été raccordé au réseau Enedis pour apporter l'énergie produite par ses 70 panneaux photovoltaïques.

Financés dans le cadre du Plan de Relance, ces panneaux connectés à 2 onduleurs et 70 optimiseurs produisent une énergie intégralement revendue à EDF pour un volume correspondant à environ 25 % des besoins du bâtiment.



De plus, une borne de recharge pour le véhicule électrique a été installée à la direction, et les travaux de relampage des espaces de circulation des sites de Riom, Issoire et Berthelot ont été poursuivis.

Les agents de la DDFIP traduisent leurs préoccupations environnementales dans des choix d'investissement liés au Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail :

- Achat de plantes dépolluantes
- Collecte des mégots avec la solution de recyclage
- Gestion des déchets compostables

et proposent des initiatives locales :

4 projets lauréats de l'appel à projet sur 88 retenus à l'échelle nationale émanent des agents du Puy-de-Dôme !

- installation d'hôtels à insectes et de nichoirs à oiseaux sur les 5 principaux sites
- plantation sur chaque site d'une variété de plantes adaptée
- mise sous horloge des prises électriques sur le site de la Direction.

La DDFiP guide les usagers avec une politique d'accueil multicanale et dynamique

Une politique d'accueil toujours soutenue et ancrée au coeur des territoires :



+ de 19 000 usagers renseignés au téléphone



17 266 réponses via la messagerie sécurisée



810 accueils dans les mairies et France Services du département



20 000 accueils dans nos Centres des Finances Publiques, avec ou sans RDV

La DDFiP du Puy-de-Dôme vient en appui aux populations touchées par les aléas climatiques

L'article 1398 du Code Général des Impôts prévoit qu'«en cas de pertes de récoltes sur pied par suite de grêle, gelée, inondation, incendie ou autres événements extraordinaires, un dégrèvement proportionnel de la taxe foncière afférente pour l'année en cours aux parcelles atteintes est accordé au contribuable»

Dans le cadre de la sécheresse 2022 qui a impacté les producteurs de fourrage, des dégrèvements automatiques ont été mis en place sur les taxes foncières de 380 000 parcelles, dans 255 communes, pour un montant de 3,39 millions €.

Un plan d'actions au service de la mobilité des agents de l'État

Le plan de mobilité employeur (PDME) est un levier important dans la lutte contre le changement climatique en visant à limiter l'usage de la voiture individuelle et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La convention d'application du PDME des services de l'État sur les 4 sites multi-occupants de l'agglomération clermontoise a été signée, en janvier 2021, par le Préfet et le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC). Elle concerne 10 services qui regroupent environ 1 100 agents.

Le PDME intègre 35 actions à conduire de 2021 à 2023, sur 7 thématiques :

- gouvernance / communication / actions transversales,
- modes doux,
- transports en commun,
- covoiturage,
- voitures / deux-roues motorisés,
- véhicules de service,
- télétravail / visio-conférence.

En 2023, le bilan de l'actuel PDME et le projet de PDME 2024-2028 seront élaborés, adaptés à chaque site.

Projets immobiliers pour une meilleure sobriété énergétique au service des usagers

Dans le cadre de l'adaptation de l'administration territoriale de l'Etat en département, le Préfet conduit une opération pour rationaliser les implantations des directions départementales interministérielles (DDETS, DDPP, DDT). Elles seront regroupées à la cité administrative, sur la commune de Clermont-Ferrand, offrant une meilleure lisibilité aux usagers.

Les sites libérés par les directions départementales interministérielles sont également concernés par des restructurations et des densifications en vue de leurs utilisations par d'autres services.

Site de la rue Léo Lagrange à Clermont-Ferrand



Site de Marmilhat à Lempdes



Ce projet a fait l'objet d'un investissement de l'Etat à hauteur de 13 millions d'euros, embarquant des travaux de densification mais aussi de rénovation thermique pour répondre aux enjeux de sobriété énergétique. Plus de 500 agents seront ainsi amenés à se regrouper en 2023-2024.

Les travaux sur les trois sites ont commencé en mars 2022. Une quarantaine d'entreprises s'active pour reconfigurer les locaux, remplacer les fenêtres, isoler les façades... L'équipe projet est mobilisée pour assurer la gestion administrative et financière des marchés, mais surtout pour veiller à la qualité et à la conformité des travaux exécutés, qui continueront en 2023.

EN SAVOIR PLUS SUR LA DÉCLINAISON TERRITORIALE DES POLITIQUES PUBLIQUES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT

Le baromètre de l'action publique pour visualiser ce qui a changé dans le département du Puy-de-Dôme : <https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/resultats?dep=63>



L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

Les dotations et subventions de l'État à destination des collectivités - associations - entreprises - particuliers, en 2022, représentent :

21 158 294 751 €



Soutien aux collectivités

775 407 275 €

dont 27 175 195 € de subventions en soutien à des projets d'investissement



Agriculture, forêt & protection de l'environnement

234 395 629 €



Emploi et économie

52 866 578 €

dont 19 077 390 € de subventions France 2030



Cohésion sociale

46 127 369 €



Logement

27 112 259 €



Culture

16 068 546 €



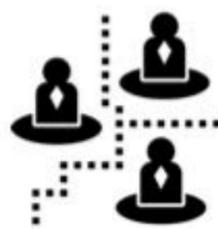
Éducation

5 028 391 €

CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT



7 970 km² de superficie



5 arrondissements :

- Ambert
- Clermont-Ferrand
- Issoire
- Riom
- Thiers

5 circonscriptions législatives



461 communes
461 cantons



11 communautés de communes
2 communautés d'agglomération
1 métropole (depuis le 1er janvier 2018)

5 Députés **3** Sénateurs **62** Conseillers départementaux **62** Conseillers régionaux pour la section Puy-de-Dôme



217 kms d'autoroute



3 Aérodomes



7 258 kms de routes départementales



6 stations thermales



2 parcs naturels : le parc naturel régional du Livradois-Forez et le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Le département dénombre près de **25 400 agents** de la fonction publique d'État, dont **564** placés sous l'autorité du Préfet.

720 Agents de la gendarmerie nationale

564 Agents de la police nationale

17 068 Personnels de l'Éducation nationale



www.puy-de-dome.gouv.fr



@Prefet63



@Prefet63



@Prefet63

Préfecture du Puy-de-Dôme
18 boulevard Desaix
63000 Clermont-Ferrand
04.73.98.63.63